

n°46 - 2006/2

Belgique - België
P.P.
5030 Gembloux
6/ 68064

Le Bulletin Campanaire

Association Campanaire Wallonne a.s.b.l.



Sonneries anciennes et modernes



Le Bulletin Campanaire

Association Campanaire Wallonne a.s.b.l.

*Trimestriel de l'Association Campanaire Wallonne a.s.b.l.
L'ACW est Membre de la Fédération Mondiale du Carillon*

Objectifs : Fondée en 1994, l'Association Campanaire Wallonne a pour objet la sauvegarde, la promotion et la valorisation du patrimoine campanaire (carillons, cloches, mécanismes d'horlogerie de tours... et tout ce qui s'y rapporte) des Régions Wallonne et de Bruxelles-Capitale.

Siège social et Secrétariat : Rue de la Station, 48
B-5080 Rhisnes
Belgique (Belgium)
☎+32-(0)81/566.960

Conseil d'Administration :

Président :	Thibaut Boudart
Vice-Président :	Emmanuel Van der Heyden
Secrétaire :	Philippe Slégers
Trésorière :	Pascaline Flamme
Administrateurs :	Emmanuel Delsaute Serge Joris Jean-Christophe Michallek

Cotisations annuelles : Belgique : par virement au compte n° 068-2436615-02

Membre de soutien et administrations : 30 €

Membre ordinaire : 14 €

Conjoint(e) : 6 €

Etudiant(e) et demandeur d'emploi : 6 €

Etranger : Union Européenne : 14 €

Hors Union Européenne : 16 €

IBAN : BE32 06824366 1502

BIC : GKCCBEBB

Sommaire

Editorial	p. 3
Renouvellement des cotisations.....	p. 4
Excursion de l'ACW aux Pays-Bas.....	p. 4
Publication de la carte des carillons de Wallonie.....	p. 5
Assemblée générale de l'ACW à Gembloux, le 11 mars 2006	p. 7
Subsides octroyés en 2006 par l'ACW	p. 10
Visite en Wallonie de délégués de la Guilde des Carillonneurs et Campanologues Scandinaves	p. 11
Les sonneries de cloches anciennes et modernes - Un patrimoine intangible à protéger – <i>Th. Boudart</i>	p. 17
Premières horloges monumentales dans les anciens Pays-Bas méridionaux et l'ancienne Principauté de Liège – Essai de cartographie (II) – <i>J.-P. De Caluwé</i>	p. 29
La revue des revues	p. 43
Le courrier des lecteurs	p. 47
CD Jazzin'up the Bells – Faisons « Jazzer » les cloches	p. 48
Agenda	p. 49

Les articles n'engagent que leurs auteurs. La reproduction des articles et des illustrations de ce Bulletin Campanaire n'est autorisée que moyennant accord de la rédaction et des auteurs.

Site Internet : <http://www.carillons.be> - postmaster@carillons.be

Page de couverture : *Sonneries anciennes et modernes de cloches*

Sonnerie manuelle à Mirwart (Ardennes belges), par Mme Silliate, et sonnerie télécommandée à Jumet-Gohissart, par M. Draguet (qui porte la télécommande en partie droite de la photo).

Editorial

Vous trouverez annexé à ce Bulletin Campanaire votre exemplaire personnel de la carte des carillons de Wallonie éditée à l'occasion du dixième anniversaire de l'association. Avec l'agenda des concerts de carillon figurant par ailleurs dans ce bulletin, elle vous permettra de passer une très belle saison campanaire.

Un premier écho vous est présenté de l'Assemblée générale du 11 mars dernier à Gembloux et de la séance académique organisée à l'issue de celle-ci pour clôturer officiellement la série d'activités organisées par l'ACW dans le cadre de son dixième anniversaire.

Comme l'annoncent les photos en page de couverture, un article de fond est consacré aux sonneries de cloches anciennes et modernes. Vous lirez par ailleurs la suite de la cartographie des horloges monumentales à l'époque des anciens Pays-Bas méridionaux, en particulier les horloges publiques en terre namuroise.

Vous découvrirez également le compte-rendu de la visite en Wallonie de délégués de la Guilde Scandinave des Carillonneurs et Campanologues, qui, malgré le froid qui régnait fin février, se sont lancés, pour leur plus grand bonheur, à la découverte d'éléments essentiels de notre patrimoine campanaire.

Les membres carillonneurs liront avec intérêt les conditions d'octroi de subsides ACW pour l'organisation en 2006 de concerts de carillon et en vue de la participation au Congrès de la Fédération Mondiale du Carillon qui se tiendra à Gdansk (Pologne) du 16 au 20 juillet.

Bonne lecture

Le Comité de rédaction

Renouvellement des cotisations

Quelques membres de l'association sont encore en retard de cotisation pour 2006. Ils s'en rendront compte par la présence d'une pastille de couleur rouge sur l'étiquette d'expédition du présent Bulletin Campanaire.

Nous les invitons à régulariser leur cotisation selon les modalités figurant en page 1. D'avance nous les remercions de leur soutien et de leur fidélité.

Excursion ACW aux Pays-Bas

Attention : Changement de date :



Pour des raisons indépendantes de notre volonté (prolongement de la Fête de la Reine du 30 avril), nous sommes contraints de **déplacer au samedi 6 mai à 14h00** la visite de l'exposition « *Horloges de tours, le temps pour chacun* » mise sur pied à Schoonhoven (Pays-Bas) à l'occasion des 25 ans d'existence de l'association néerlandaise de conservation des horloges de tours.

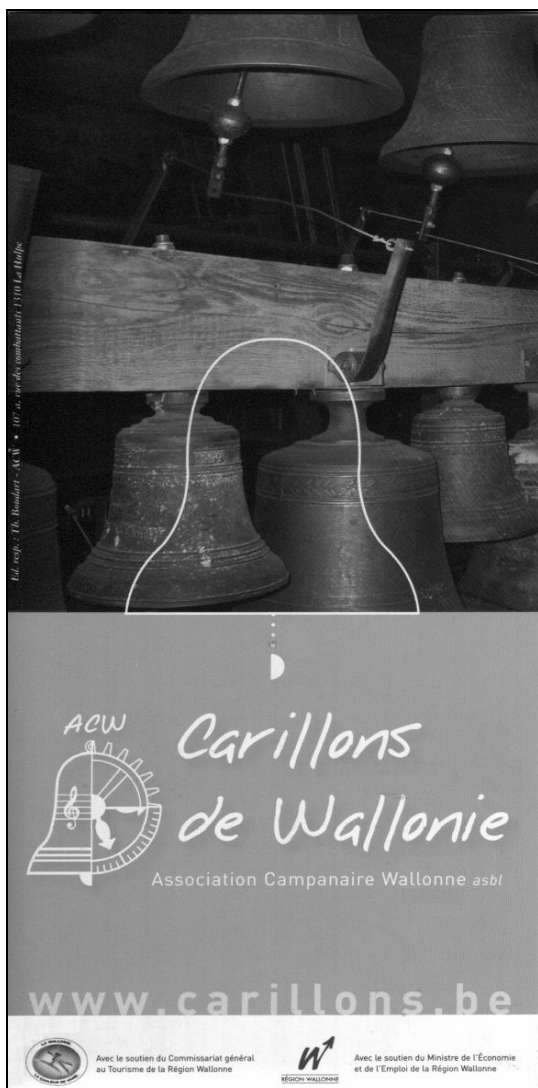
L'exposition regroupe une vingtaine d'horloges monumentales. Elle a lieu au Nederlands Goud-, Zilver- en Klokkemuseum, Kazerneplein 4, à Schoonhoven (entre Rotterdam et Utrecht).

Le transport se fera par regroupement des participants en véhicules privés. Les personnes intéressées par cette visite sont priées de se signaler auprès de M. Benoît Matthieu (*tél. 32-(0)81-73.27.12*) pour organisation du regroupement.

Publication de la carte des carillons de Wallonie

Thibaut Boudart

Nous vous l'annonçons il y a quelque temps : le Conseil d'administration avait l'intention, à l'occasion du 10^e anniversaire de l'ACW, d'éditer une carte des carillons de Wallonie.



C'est désormais chose faite : vous aurez l'occasion de la découvrir, glissée dans le présent Bulletin Campanaire. Elle est gracieusement offerte à tous les membres de l'ACW (une par ménage) et de la Vlaamse Beiaardvereniging (VBV), et sera distribuée dans les Maisons ou Offices du Tourisme des villes concernées par ces carillons.

Il est important de signaler à ce propos que nous nous sommes référés à la définition internationale du carillon, c'est-à-dire un ensemble campanaire de plus de 23 cloches. Il était en effet difficile de placer sur la carte tous les ensembles campanaires de Wallonie (il y en a 65) !

La carte est imprimée recto-verso et est repliable en un format pratique.

Sur le recto figure l'ébauche de Wallonie. Chaque ville « carillonnante » y est représentée par une cloche : une cloche rouge

pour un carillon de concert et une cloche bleue pour un carillon automatique. La carte est entourée de petites photos représentant chaque tour de carillon de concert, munies d'un numéro pour bien situer la ville.

Le verso est dédié aux personnes qui veulent en savoir davantage sur les carillons de concert. Ainsi, une fiche technique résume brièvement leur histoire, leur nombre de cloches, leur tessiture, et reprend les horaires des auditions régulières et les coordonnées du (ou des) carillonneur(s) titulaire(s).

Vous n'aurez dorénavant plus aucune excuse si vous ratez un concert de carillon en Wallonie !

Carillons de Wallonie

www.carillons.be

Le carillon

clock-o-matic

Tournai - Beffroi

Les cloches

L'horloge mécanique

BRUXELLES - CAPITALE	LIEGE
8 Carillon de St Michel (19 cloches)	5 Dinant (31 cloches)
9 Parlement Fédéral (17 cloches)	16 Hay (Collégiale) (17 cloches)
13 Palais des Congrès (24 cloches)	17 Hay (Hôtel de Ville) (17 cloches)

BRABANT WALLON	NAMUR
22 Louvain-la-Neuve (17 cloches)	1 Bouvigny (22 cloches)
27 Nivelles (17 cloches)	15 Gembloux (17 cloches)
33 Waremme (20 cloches)	26 Namur (17 cloches)

HAINAUT	LUXEMBOURG
1 Antoing (25 cloches)	14 Florenville (14 cloches)
2 Ath (19 cloches)	
3 Braine (21 cloches)	
5 Binche (31 cloches)	
7 Braine-le-Cornet (17 cloches)	
11 Charleroi (17 cloches)	
12 Chimay (24 cloches)	
14 Seneffe (17 cloches)	
18 La Louvière (17 cloches)	
24 Mons (De Brès) (19 cloches)	
25 Mons (Cathédrale) (19 cloches)	
29 Seneffe (21 cloches)	
30 Seneffe (14 cloches)	
31 Thieu (25 cloches)	
32 Tournai (Beffroi) (14 cloches)	
32 Tournai (Sint-Brice) (14 cloches)	

Villes disposant d'un (ou plusieurs) carillon(s) de concert
 Villes disposant d'un (ou plusieurs) carillon(s) automatique(s)
 Villes disposant de carillon(s) automatique(s) et de carillon(s) de concert

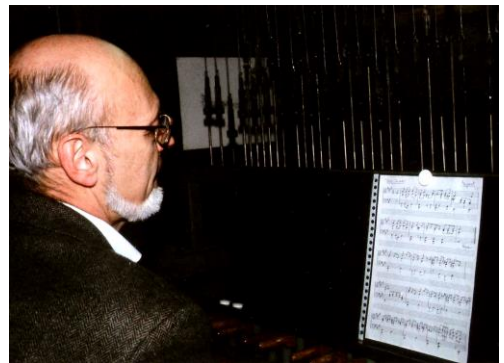
Assemblée générale de l'ACW

Gembloux, le 11 mars 2006

Emmanuel Delsaute

C'est à 11h00, au beffroi de Gembloux, qu'était donné le premier rendez-vous de cette journée campanaire. En compagnie de la télévision locale venue immortaliser l'activité, carillonneurs et autres membres de l'ACW ont pu visiter les installations campanaires dont la rénovation a récemment commencé.

Il leur fut donné, dans une traditionnelle atmosphère chaleureuse, d'écouter, d'essayer et d'observer le carillon de 47 cloches Petit & Fritsen datant de 1963 (2.448 kg), spécialement toiletté et réglé pour l'occasion. Les visiteurs eurent aussi l'occasion d'écouter



la magnifique sonnerie à battant lancé des quatre cloches de volée (dont le bourdon de 1.805 kg). Tous purent apprécier la pertinence de la rénovation et de la modernisation à venir, tant le matériel en vaut la peine, surtout suite à l'admission du beffroi sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2005 .

L'assemblée générale se tenait l'après-midi à 14h00 en la salle du Conseil de la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux, située dans la ferme de l'abbaye entièrement restaurée, là-même où l'association fut mise sur pied il y a dix ans.

Une trentaine de membres ont assisté à cette assemblée qui venait clore et établir le bilan des nombreuses activités menées par l'ACW au cours de l'année jubilaire à présent écoulée.

Parmi celles-ci, la coulée de cloches à l'ancienne du 21 juillet 2005 constitue sans aucun doute l'événement majeur et le plus symbolique de la vitalité de l'association.

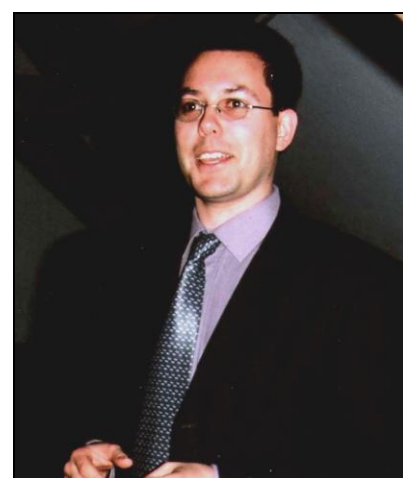
La présentation du recueil de partitions, du CD de carillon accompagnant un quartet de jazz et la découverte de l'inédite carte des carillons de Wallonie complétèrent les points extraordinaires de cette assemblée.

Après le passage en revue des différents points à l'ordre du jour et une courte pause, vint la séance académique organisée à 16h00 et ouverte à de nombreux invités de tous ordres (autorités institutionnel-



les, représentants des services régionaux du Patrimoine, représentants de la Vlaamse Beiaardvereniging, de l'Ecole Royale du Carillon de Malines, etc.).

Le Président, Thibaut Boudart (photo ci-contre), ouvrit cette séance académique par un rappel de l'historique de l'Association, de son développement et de ses objectifs.



Un gratifiant discours d'accueil et de remerciements de la part de M. Marc Bauvin, Echevin du patrimoine de la Ville de Gembloux, avec qui l'ACW coopère pour la réfection des installations campanaires du beffroi, s'ensuivit et illustra parfaitement la réussite de l'action de l'Association dans ce domaine. Il confirma aussi l'évolution de la place de l'ACW au sein de l'espace socio-culturel wallon.

Madame Ghislaine Devillers, de la Division du Patrimoine de la Région Wallonne (D.G.A.T.L.P.), prit ensuite la parole pour un intéressant exposé sur les beffrois, leur histoire, leur rôle et leur inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Après quelques interventions spontanées à l'occasion desquelles la réussite des activités menées par l'Association en 2005 fut à nouveau soulignée, c'est par la projection d'un documentaire sur la coulée de cloches en plein air et le partage du verre de l'amitié que se termina cette 11e assemblée générale.

On retiendra la bonne humeur et la cordialité qui égayèrent cette journée marquante pour l'ACW. Rendez-vous est pris dans 10 ans.



De gauche à droite : Photo 1 : P.-F. Vernimmen et J. Renders (de dos) ; Photo 2 : J.-C. Molle et J.-C. Michallek ; Photo 3 : A. Coenen, C. Boon, J.-P. De Caluwé, D. Wouters

Photos : Ph. Dufrêne

Subsides octroyés par l'ACW

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale de l'ACW a marqué son accord sur l'octroi, en 2006, des subsides suivants aux membres de l'ACW résidant en Wallonie et membres de l'association depuis une année entière :

Subsides pour l'organisation de concerts de carillon :

- 6 subsides de 150 €
- modalités d'octroi :
 - la demande de subside se fera par écrit ou par courriel au Secrétariat de l'Association. Un seul subside est attribuable par carillon postulant. La demande stipulera la date du concert et le nom du carillonneur invité ;
 - le subside sera affecté, de préférence, au cachet du carillonneur invité à donner le concert ;
 - le matériel promotionnel du concert signalera que le concert est mis sur pied avec le soutien financier de l'ACW ;
 - le paiement du subside se fera après réception, par le Secrétariat de l'Association, des notes de frais relatives au concert (reçu de la part du carillonneur invité, etc.) et d'une copie du matériel promotionnel (affiches, programmes, etc.).

Subsides pour participation au congrès de la Fédération Mondiale du Carillon (Gdansk, 16-20 juillet 2006) :

- 3 subsides de 150 €
- la demande de subside se fera par écrit ou par courriel au Secrétariat de l'Association. Le paiement du subside se fera moyennant preuve de l'inscription au congrès.

La décision d'octroi de ces deux types de subsides sera prise au cas par cas par le Conseil d'administration, qui tiendra compte, entre autres, de la date de demande de subside et de l'historique de l'attribution des subsides ACW dans le passé.

Visite en Wallonie de délégués de la Guilde des Carillonneurs et Campanologues Scandinaves

Serge Joris

Ils étaient 9, carillonneurs, campanologues, professeurs et étudiants de l'école scandinave de carillon (Løgumkloster, DK), venus du Danemark, de Norvège et de Finlande pour visiter du 24 au 26 février quelques-uns des éléments les plus significatifs du patrimoine campanaire de Wallonie. Leur chef de file était Ann-Kirstine Christiansen, présidente de la NSCK, responsable du département carillon de l'école précitée et membre du Conseil d'administration de la Fédération Mondiale du Carillon.

Cette visite a suscité une mobilisation incomparable des carillonneurs de Wallonie, de l'ACW et des autorités communales qui ont fait preuve d'un esprit d'accueil tout à fait exceptionnel.

Accompagnés tout au long de leur séjour d'une délégation du Conseil d'administration de l'ACW, les Scandinaves ont commencé leur périple par le beffroi de *Tournai*, où ils furent accueillis par Pascaline Flamme, membre du trio local de carillonneurs. Le beffroi lui-même, son carillon récemment restauré, son clavier d'études numérique, ses cloches historiques et la saisissante vue que ses étages



supérieurs offrent sur l'imposante cathédrale millénaire s'étendant à ses côtés ont donné, dès les premières heures du périple, la pleine

mesure de la richesse du patrimoine architectural et campanaire qui attendait les visiteurs.

Après la visite de la cathédrale, le cap fut mis sur *Ath*, où nous attendait Jean-Claude Molle, carillonneur local et professeur de carillon à l'Académie de Musique d'Ath. Après le vin d'honneur offert par M. Jorion, Directeur de l'Académie, Jean-Claude Molle a expliqué, dans sa classe de carillon, les concepts pédagogiques qu'il utilise dans son enseignement. Ce fut l'occasion de prendre connaissance du travail impressionnant d'édition de manuels pédagogiques et de transcriptions musicales pour carillon qu'il a réalisé pour ses élèves depuis la création de cette classe il y a une douzaine d'années.



Jean-Claude assura ensuite les commentaires lors de la visite du clocher de l'église St-Julien, qui abrite le fameux bourdon *La Marie Pontoise*, un carillon de 49 cloches et une horloge monumentale. La visite d'Ath s'est terminée par un bain de folklore local au Musée des Géants.

Nous étions attendus ensuite à *Soignies* par Patrice Poliart, carillonneur local, son frère Jean-Louis Poliart, Directeur de l'Académie de Musique de Soignies, et Véronique Lontie, professeur de carillon en cette académie. Après une visite guidée de la

collégiale St-Vincent et de son carillon (48 cloches), deux élèves de Véronique ont fait une démonstration de leur talent très concluant au clavier numérique de la classe de carillon. L'apothéose de la journée eut lieu lors de la très sympathique réception offerte par l'Académie de Musique. Jugez-en vous-mêmes par la photo ci-contre : une cloche en chocolat, grandeur nature, fabriquée et offerte par Patrice Poliart à la responsable de la délégation scandinave.



La matinée de la deuxième journée fut consacrée à la découverte du centre historique de *Bruxelles* puis du patrimoine campanaire de sa cathédrale St-Michel (bourdon et carillon de 49 cloches), présenté par Thibaut Boudart, fin connaisseur des moindres coins et recoins des tours et des combles de ce prestigieux édifice.

Nous étions attendus à *Nivelles* en début d'après-midi. Robert Ferrière, carillonneur local, et Jacques Sartiaux, Président de l'Office du Tourisme, avaient organisé une visite guidée de la monumentale collégiale médiévale, de ses soubassements archéologiques, de sa salle impériale, de son cloître et de son carillon (47 cloches), lequel égrena maintes mélodies d'inspiration typiquement nordique sous les doigts de nos visiteurs visiblement séduits par l'instrument et les lieux.



Cette deuxième journée se termina à *Wavre*, où la délégation scandinave fut accueillie, à l'initiative de Christian Boon, le carillonneur local, par une impressionnante sonnerie de 7 cloches de volée et par divers membres du comité de soutien du carillon. Après la visite de l'instrument (50 cloches), une réception fut offerte en l'hôtel de ville par les autorités communales, bien représentées sur place, en présence de Marcel Godefroid, Président du Syndicat d'Initiative.



La journée se termina par une « open house » au domicile de Serge et Colette Joris, avec projection du film réalisé à l'occasion de la coulée des cloches à l'ancienne organisée par l'ACW en juillet 2005.

Le lendemain, le cap fut mis sur *Liège* pour la découverte de divers éléments du patrimoine campanaire de cette ville. La visite débuta par un accueil à l'Hôtel de Ville de Liège, en présence de 3 des 4 carillonneurs locaux, de M. Hervé Magotte, Echevin de la Culture, et de membres locaux de l'ACW.



Edmond De Vos, carillonneur de la cathédrale St-Paul, assura la visite de l'impressionnant clocher et du carillon de cet édifice (49 cloches). La petite histoire retiendra qu'une des dames de la délégation scandinave est restée enfermée par inadvertance dans ledit clocher après le départ du groupe et n'a pu en être délivrée que grâce à son GSM qui lui a permis d'appeler à l'aide ...

Jean-Christophe Michallek et François Lambrecht, carillonneurs à l'église St-Jean-l'Evangeliste, ont ensuite pris le relais pour la visite de ce dernier clocher et de son carillon de 34 cloches, avant une visite des particularités architecturales et d'une partie du trésor de cette église, sous la conduite de Mme Janssen.

C'est par un chaleureux verre de l'amitié organisé par les représentants ACW des Amis de Saint-Jean, que le périple prit fin.



La satisfaction des visiteurs à l'issue de ce voyage de découverte fut manifeste, comme en témoigne un des courriers de remerciements reçus : « *it was our best trip ever...* ».

Pour ma part, je réitère ici les remerciements de l'ACW à tous ceux et celles qui, d'une manière ou d'une autre, ont collaboré au succès de cette mémorable visite.

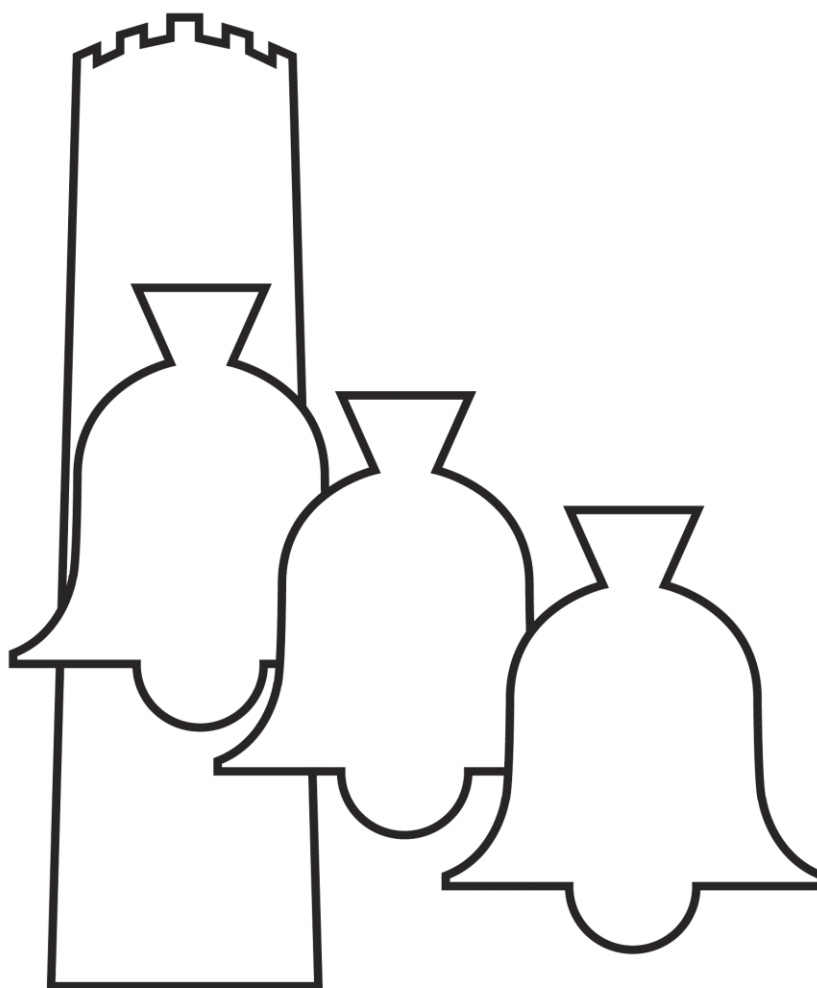
oOo

Photos : S. Joris

MICHIELS

CLOCHES • CARILLONS • HORLOGES DE TOUR

MAISON FONDÉE EN 1860



Korenmarkt 6, 2800 Mechelen
Tel. +32 (0)15 42 12 96 - Fax. +32 (0)15 43 19 12
michielsmechelen@telenet.be

Les sonneries de cloches anciennes et modernes

Un patrimoine intangible à protéger

Thibaut Boudart

Souvent, les études et publications concernant les cloches s'attardent plus particulièrement sur leur aspect *matériel*, analysant leur fabrication, leur « coloration » sonore, leur décoration ou encore leurs inscriptions. C'est oublier que les cloches servent à... sonner et que cela ne se fait pas n'importe quand ni n'importe comment. Les cloches règlent la progression de l'homme dans le temps et dans la vie, les événements qui l'affectent, les victoires et les deuils. C'est pourquoi nous nous intéresserons cette fois au caractère *intangible* du patrimoine campanaire : le « code de sonnerie ».

Rappelons en guise d'introduction ¹ que, lorsque la Révolution française a imposé le silence aux églises, le mécontentement des citoyens a eu très vite raison de cette mesure. C'est ainsi qu'au cours de l'élaboration du Concordat, le Directeur Général des Cultes trouve que l'utilisation des cloches doit « être sagement rendu utile au service de l'Eglise, sans devenir incommode au repos des citoyens » ² et précise que « L'Evêque se concertera avec le Préfet pour régler la manière d'appeler les fidèles au service divin par le son des cloches. On ne pourra sonner pour toute autre cause sans la permission de la police locale » ³.

1. Voir notre article relatif au droit de sonner les cloches dans le *Bulletin Campanaire ACW* n° 42.

2. Cité par VALERIUS A., Organisation, attribution et responsabilité des communales, Paris-Bruxelles, Larcier, 1912, p.367.

3. Voir notamment les Pandectes belges, col.986, point 6 ou encore la Pasinomie, 1e série, part. XI, p.98.

La liturgie, pour sa part, ne prescrit rien concernant le nombre de cloches à sonner, ni la manière de sonner. Elle ne fait qu'indiquer le *son festival* et le *son funèbre* ⁴, ainsi que quelques occasions devant être annoncées : offices, glas, gloria des jeudi et samedi saints, veille de la Pentecôte, etc. ⁵

Le champ est donc libre pour une très grande variété de sonneries et de techniques de sonneries.

LES CLOCHES, UN MOYEN DE COMMUNICATION DE MASSE

La cloche est un moyen de communication de masse qui exprime la diversité du quotidien. Le sonneur a dès lors une importante *mission d'information*. De fait, une des plus anciennes et importantes fonctions des cloches est le marquage du temps qui passe.

L'expression du temps pouvait prendre un caractère coercitif, notamment en ce qui concerne les sonneries du couvre-feu, qui imposaient la fermeture « des auberges et cabarets », la fermeture des portes des remparts, le retour des militaires dans leur caserne, l'interdiction de circuler la nuit ⁶, etc. Plus aucune sonnerie n'était tolérée après ce signal, à l'exception de la sonnerie d'alerte (tocsin ⁷).

Les sonneries événementielles sont beaucoup plus élaborées afin de marquer les célébrations, les rites de passage ou les réjouissances civiles. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, elles révèlent une différenciation sociale au sein de la communauté. En effet, la gamme des tarifs appliqués aux sonneries permet aux fabriques d'église ou aux sonneurs de tirer profit de la vanité de certains : plus on est riche, plus on paie, plus belle sera la sonnerie et plus grosses seront les cloches utilisées. La *sonnerie d'orgueil* flatte l'individu : « être sonné » de son vivant satisfait la soif de prestige. Ainsi, Napoléon décrète, le 24

4. JACQUEMET (dir.), Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain. T. 2, Letouzey, Paris, 1949, p. 1251.

5. NAZER, Dictionnaire de droit canonique, t.3, Paris, 1942, p.886.

6. Ces propos illustrent les faits relevés à Ottignies, cf. J. Dirickx, « Le couvre-feu est instauré », in *Okgni* n°16, juin 2001, p.16 ; à La Hulpe, archives paroissiales, cloches, 1841 ; ou encore à Rebecq, cf. DANAU M., « Les cloches de l'église Saint-Remy », in *Bulletin du Cercle historique et folklorique de Braine-le-Château, de Tubize et des régions voisines*, n°9/10, 1990, p.34.

7. Le tocsin, mot issu de la contraction de « toccare signum » (frapper le signal).

messidor an XII (13 juillet 1804) de faire sonner les cloches à son entrée dans toute ville ou commune. Après 1830, le protocole belge exigera également ces sonneries d'honneur pour le Roi ou un membre de la famille royale ⁸.

Outre ces différenciations sociales, les sonneries du baptême et du glas permettaient la mise en évidence de distinctions morales et sexuelles. Par exemple, lorsqu'un enfant était baptisé dans les trois jours après sa naissance, il avait droit à toutes les cloches de l'église ; du 4^e au 6^e jour, il n'y en avait plus que deux ; du 7^e jour au 9^e, il n'y en avait plus qu'une et, au-delà, on ne sonnait plus. Les baptêmes d'« enfants bâtards » n'étaient pas sonnés ⁹. On distinguait également les sonneries pour les garçons et les filles : un coup sur la grosse cloche avant la volée pour le baptême d'un garçon, un coup sur la petite cloche avant la volée pour le baptême d'une fille.

Le glas peut également être différencié selon l'annonce du décès d'un homme, d'une femme ou d'un enfant.

CONSIDÉRATIONS TECHNIQUES

Les différentes manières de sonner supposent donc un savoir et un apprentissage spécifique pour que, d'une part, le message soit clair, sans équivoque et invariable dans le temps et que, d'autre part, la sonnerie soit agréable à écouter. En outre, les cloches ne sont ni un jouet, ni un divertissement : sans un certain savoir-faire, le risque est grand de les briser ¹⁰.

Pour cerner les subtilités du « langage des cloches », il faut donc connaître ce qui distingue les différentes manières de sonner : sonneries **tintées**, **coptées** ou **à la volée**.

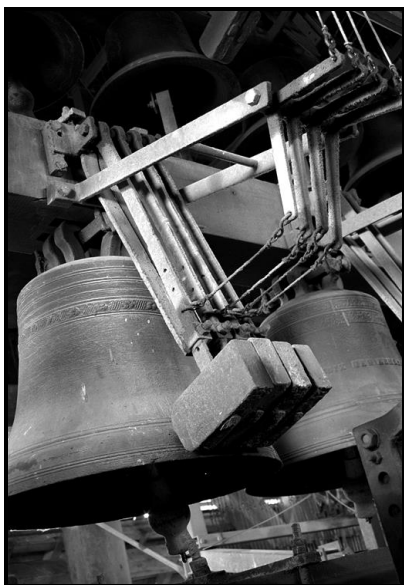
Le tintement est la manière la plus simple de faire résonner une cloche. La cloche reste immobile et c'est un marteau-tinteur

8. Entretien du 21 décembre 1999 avec M. Van den Bussche, chef du Protocole au Ministère de l'Intérieur. Ces sonneries *obligatoires* sont aujourd'hui tombées en désuétude et laissées à l'appréciation des autorités locales.

9. Recueil d'informations provenant de Haute-Hesbaye par M. Paul Gilles.

10. CORBIN A., Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIXe siècle, Ed. Albin Michel, 1994, p.220.

(anciennement) ou un électro-tinteur (actuellement) qui vient la frapper. Le grand avantage de ce type de sonnerie est que le sonneur ou l'horloge de commande peut faire varier à l'infini le nombre de coups, leur intensité et la cadence de frappe. C'est pourquoi on utilise ce type de sonnerie pour l'annonce des heures, les mélodies de carillons automatiques et les sonneries de glas (généralement lentes et douces).



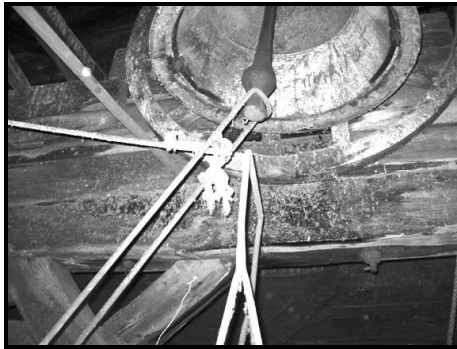
Marteaux tinteurs mécaniques, reliés à une horloge par câbles et équerres



Electro-tinteur contemporain

Le coptage des cloches est un mode ancien de sonnerie que l'électrification a fait disparaître et dont la technique est analogue au tintement. La cloche restait également immobile mais c'est le battant, intérieur à la cloche, qui venait la frapper du nombre de fois souhaité par le sonneur et à la cadence imprimée par lui. Pour ce faire, un bras de levier relié à une corde par un système de poulies venait chercher le battant pendu dans la cloche et l'attirait contre la paroi. Ce système avait comme avantage d'obtenir un son plus agréable et plus puissant que lors du tintement. Il présentait cependant le grave inconvénient d'être particulièrement dangereux si la cloche, actionnée par un néophyte ou un enfant trop enthousiaste, était mise en volée en même temps. En effet, la course de la cloche était dès lors entravée par la

machinerie, ce qui pouvait engendrer des dommages tant à celle-ci qu'à la cloche.



*Cloche coptée à l'église
St-Jean-l'Evangeliste (Liège)*

La *volée* est le balancement plus ou moins régulier de la cloche, suspendue à un joug monté sur paliers ou roulements à billes. Elle est le mode de sonnerie qui émet le son le plus riche en harmoniques et le plus puissant. Elle permet également, si plusieurs cloches sonnent ensemble, d'obtenir des mélanges sonores très variés : chaque cloche ajoute une série de notes supplémentaires distribuées aléatoirement, le rythme d'oscillations étant différent selon la taille de la cloche.



*Cloches sonnante à la volée à
La Hulpe*

Le balancement est obtenu manuellement par la traction d'une corde ou via une chaîne reliée à un moteur électrique ¹¹. Autrefois, pour les gros bourdons, il arrivait que la mise en volée soit faite au pied, par un système de bascule directement placée sur le joug de la cloche.

11. Un nouveau système électrique, appelé moteur linéaire, ne nécessite même plus de chaîne ! Il n'est toutefois pas encore très répandu dans nos régions.



*La sonneuse de Mirwart
(Province de Luxembourg)*



*Ancien système par bascule pour la mise
en branle des bourdons de la cathédrale
St-Michel (Bruxelles)*

La combinaison de plusieurs cloches tintées ou mises en volée permet d'annoncer différemment tel ou tel événement, dès lors reconnaissable par l'auditeur averti. C'est précisément ce « langage » que nous allons aborder ci-après.

Les sonneries tintées

La sonnerie la plus simple est **la sonnerie horaire**. Elle peut déjà prendre quelques variantes selon les coutumes locales, le nombre de cloches et de tinteurs disponibles. Généralement, c'est la grosse cloche qui tinte l'heure. Pour la demie, c'est soit la grosse cloche, soit une intermédiaire ¹². Généralement, la demi-heure n'est tintée que d'un coup mais, parfois, elle est tintée du nombre de coups de l'heure suivante. Dans ce cas, c'est nécessairement sur une autre cloche que celle de l'heure. Enfin, signalons qu'en présence de plusieurs cloches tintées, il arrive que les coups horaires soient précédés de coups

12. Lorsqu'il n'y a qu'un seul tinteur pour plusieurs cloches, il se trouve généralement sur la grosse. Dès qu'il y a plusieurs tinteurs, un par cloche, c'est une autre cloche qui sonne la demie.

distincts, sur d'autres cloches que la cloche horaire, attirant l'attention des auditeurs sur l'imminence du décompte ¹³.

Située à mi-chemin entre les sonneries tintées et les sonneries à la volée, la sonnerie de **l'angélus** est en fait calquée sur les antiques sonneries « des points du jour » (matin, midi et soir). Elle se caractérise par 3 x 3 coups tintés et une courte volée. Généralement, un angélus classique est tinté sur une cloche intermédiaire et la volée se fait sur une petite cloche, surnommée « coquée » car elle chante avec le coq... Idéalement, les 3 x 3 coups devraient être tintés au rythme de la récitation de la prière du même nom, un coup par verset. L'électrification sauvage ou irréfléchie a complètement gommé cet aspect car, la plupart du temps, le tintement est beaucoup trop rapide (un coup à la seconde). Simple question de programmation des appareils de commande modernes.

Beaucoup plus variée est **la sonnerie du glas**. Durant nos recherches in situ, nous n'avons trouvé nulle part de sonneries de glas similaires, chaque localité ayant ses usages. Disons simplement qu'il est la plupart du temps tinté sur une ou des cloches assez importantes, et qu'on le différencie parfois selon le décès d'un homme, d'une femme ou d'un enfant. A chaque coup, le son de la cloche se prolonge en décroissant lentement et, lorsqu'il est devenu inaudible, on frappe le coup suivant. Les coups sont donc très espacés, l'intervalle régulier ¹⁴ donnant ainsi une sonnerie triste. En certains endroits, le glas retentit dès l'annonce du décès d'une personne mais, généralement, c'est juste avant la cérémonie des funérailles. Partout, on sonne également à la sortie pour accompagner le défunt jusqu'à sa dernière demeure.

Les sonneries à la volée

Le nombre et la taille des cloches utilisées lors de sonneries à la volée diffèrent toujours en fonction de l'événement. La volée,

13. Sonnerie de type « bim-bam », un cycle par quart d'heure. Ce « voorslag » est l'origine des carillons : plus il y a de cloches, plus la mélodie est sophistiquée.

14. Commentaires de A. MASSAUX, « Les sonneries de cloches en Brabant (Tourinnes-Saint-Lambert, Dion-le-Val, ...) », in *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, t. 5, n°55-56, 1949, p.197.

permettant une plus grande puissance sonore et un mélange de sonorités plus varié, est utilisée pour marquer les solennités ou annoncer une cérémonie.

La première de ces sonneries, dans la vie des catholiques, est celle du **baptême**. Elle retentit généralement à l'issue de la cérémonie car elle marque symboliquement l'entrée d'un nouveau chrétien dans le monde. Ce sont souvent les plus petites cloches de l'ensemble campanaire qui sont utilisées pour cette célébration. Signalons que l'électrification a fait disparaître la tradition de « **tribouler** » les cloches à l'occasion des baptêmes, c'est-à-dire les tinter très rapidement dans un ordre aléatoire à l'aide des marteaux-tinteurs ou de l'appareil à copter, voire même d'un maillet en bois.

Avec le glas et la sonnerie du baptême, les **cloches du mariage** annoncent et solennisent un rite de passage. Cette sonnerie est généralement plus grandiose que celle du baptême, tant en nombre de cloches qu'au point de vue de la taille de celles utilisées, sans pour autant utiliser le plenum¹⁵. En outre, les cloches sont mises en branle tant avant qu'après l'événement.

Les autres sonneries de cloches à la volée commandées par l'église **annoncent les offices** de tous types, qu'ils soient classiques ou solennels. La durée de la sonnerie, le nombre et la taille des cloches utilisées dépendent toujours de l'importance de l'événement.

Une messe basse de semaine est annoncée généralement par la sonnerie d'une cloche moyenne ou petite, en solitaire et brièvement. Si cette messe a lieu le week-end, elle est annoncée un peu plus solennellement par une cloche plus importante ou par une combinaison de deux cloches.

Pour les messes dominicales, nous constatons quelques variantes intéressantes. Dans beaucoup de cas, *toutes* les cloches sont sonnées. Permettez-nous ici une petite réflexion : lorsqu'il n'y a que deux cloches, cette situation est parfaitement compréhensible. Cependant,

15. Toutes les cloches de l'ensemble campanaire.

lorsque l'église dispose d'un plus grand nombre de cloches et qu'elle les utilise systématiquement pour les grands-messes dominicales, on ne distingue plus les messes « classiques », hebdomadaires, de celles des grandes solennités. C'est pourquoi, on devrait sonner plus solennellement qu'en semaine mais ni le plenum ni – quand on en dispose - un gros bourdon, qui seront réservés aux grandes solennités religieuses ou aux grandes réjouissances civiles. On peut par ailleurs distinguer différents degrés de festivités en sonnant soit de manière ascendante (de la grosse cloche vers la petite), soit de manière descendante (de la petite vers la grosse). Parfois, on sonne également une ou plusieurs cloches à la sortie de la cérémonie (ce qui ne se fait jamais systématiquement).

Le cas des églises du clergé régulier, comme l'abbaye bénédictine de Maredsous par exemple, est assez différent de celui des églises paroissiales. Le code de sonnerie y est particulièrement évolué, adapté à la richesse du calendrier liturgique et, outre cet aspect « linguistique », il y a un aspect « esthétique » par une règle rendant la sonnerie « *agréable et équilibrée* » (dixit le manuel à l'usage des sacristains !) qui reste beaucoup plus présent. Le temps de mise en volée a ainsi été calculé pour chaque cloche et le sacristain sait quand il doit enclencher telle ou telle commande pour que la sonnerie de plusieurs cloches démarre en douceur, cloche par cloche, avec un délai identique entre chaque cloche.

LES SONNERIES AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les sonneries de cloches font toujours partie de notre paysage sonore mais nos habitudes, notre environnement et notre sensibilité se sont énormément modifiés. Sonorités d'un autre temps, elles étaient écoutées et appréciées selon un système d'affects que notre chaos actuel de signaux auditifs a fait disparaître. Elles témoignaient d'un autre rapport au monde, d'une autre manière de s'inscrire dans le temps ¹⁶, l'espace ¹⁷, l'harmonie.

16 . Il s'agit du passage d'un temps dit « qualitatif », accordé sur les rythmes du monde, fondé sur les régularités des cycles saisonniers et liturgiques, à un temps dit « quantitatif », basé sur la régularité

L'électrification sauvage, pratiquée dans la foulée du remplacement de nouvelles cloches après la Seconde Guerre mondiale, a déplacé la maîtrise de la sonnerie du clerc ou du sonneur vers les prêtres. Cette première électrification, pas toujours heureuse techniquement et d'un usage souvent complexe, supposait un certain savoir pratique et esthétique que les prêtres ne possédaient pas toujours.

Un ensemble campanaire n'est pas un simple producteur de sons. Une belle sonnerie dépend bien sûr de plusieurs cloches consonantes mais également de leur mise en volée. La manière la plus harmonieuse de faire sonner les cloches est, à l'instar des bénédictins de Maredsous, de les mettre en branle progressivement, une à une, de manière ascendante ou descendante.

Les sonneries ascendantes seront réservées soit aux petits ensembles campanaires de deux cloches, soit aux très grandes sonneries avec bourdon. Dans ce dernier cas, le bourdon sonnera seul quelques minutes avant de se faire rejoindre, progressivement, par les cloches plus petites.

Les sonneries descendantes vont particulièrement bien aux ensembles campanaires moyens d'au moins trois cloches. Telle une ouverture d'un concert, elles vont crescendo avant de se déchaîner. De la plus aiguë à la plus grave, chaque cloche est mise en route une fois la précédente bien lancée. Les cloches ainsi mises en volée, la sonnerie y gagne en beauté, chaque cloche mettant en valeur la précédente.

D'un point de vue plus technique, soulignons que cette méthode a également le grand avantage de moins solliciter l'installation électrique : un moteur consomme en effet bien plus d'énergie au démarrage qu'en régime normal.

de l'horloge. Cf. GRODENT M., article « Livre querelle de clochers » du *MAD – Magazine des Arts et du Divertissement*, in *Le Soir*, 29-02-1994, p.29.

17. Un espace que l'on peut qualifier de « médiéval », saisi comme une forme englobante et que l'on peut comparer à des cercles concentriques.

Les firmes campanaires actuelles oublient souvent cette touche de poésie. Si leurs installations sont bien réalisées et la technique parfaitement maîtrisée, la programmation de la commande électronique laisse parfois à désirer. Généralement, lors d'une nouvelle électrification, les techniciens se reposent soit sur les fabriciens ou les prêtres, pas toujours sensibilisés à la question, soit sur une tradition locale... souvent disparue à cause de l'installation électrique précédente. Ils programment donc uniformément des sonneries-types qui n'ont pas souvent de sens.

Autant rendre les sonneries agréables et diversifiées si elles ne le sont pas ! Si les clients méconnaissent l'art campanaire, les firmes ou artisans campanaires spécialisés devraient leur proposer un nouveau code de sonnerie évolué et programmer des sonneries non seulement fonctionnelles mais répondant aussi aux règles élémentaires de beauté sonore.

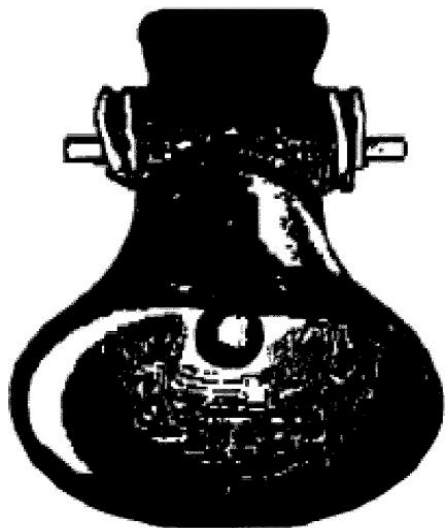
La technique moderne, à partir de la génération des commandes électroniques de la fin des années 1980, permet de régler très simplement cette question d'esthétique sonore. Avec supplément d'âme mais sans supplément de prix.

Nous conseillons donc vivement aux responsables d'ensembles campanaires de prendre contact avec des experts campanologues afin de faire régler leur installation dans les règles de l'art. Cela assurera à la fois une sonnerie régulière, sans contrainte, et la préservation d'usages anciens, patrimoine intangible multiséculaire.

oOo

Photos : Th Boudart

Artisan campanaire



Olivier BAUDRI

Electrification des cloches

Horloges d'édifices

Dépannage

Entretien

Devis gratuits



Tout l'appareillage nécessaire pour le clocher AU MEILLEUR PRIX

Rue de Mirwart 39 - 6927 TELLIN (Bure)

Tel/ Fax : 084 / 366.595 - GSM : 0478 / 933.155

<http://www.cloche-et-cadran.be>

Premières horloges monumentales dans les anciens Pays-Bas méridionaux et l'ancienne Principauté de Liège

Essai de cartographie (II)

Jean-Pierre De Caluwé

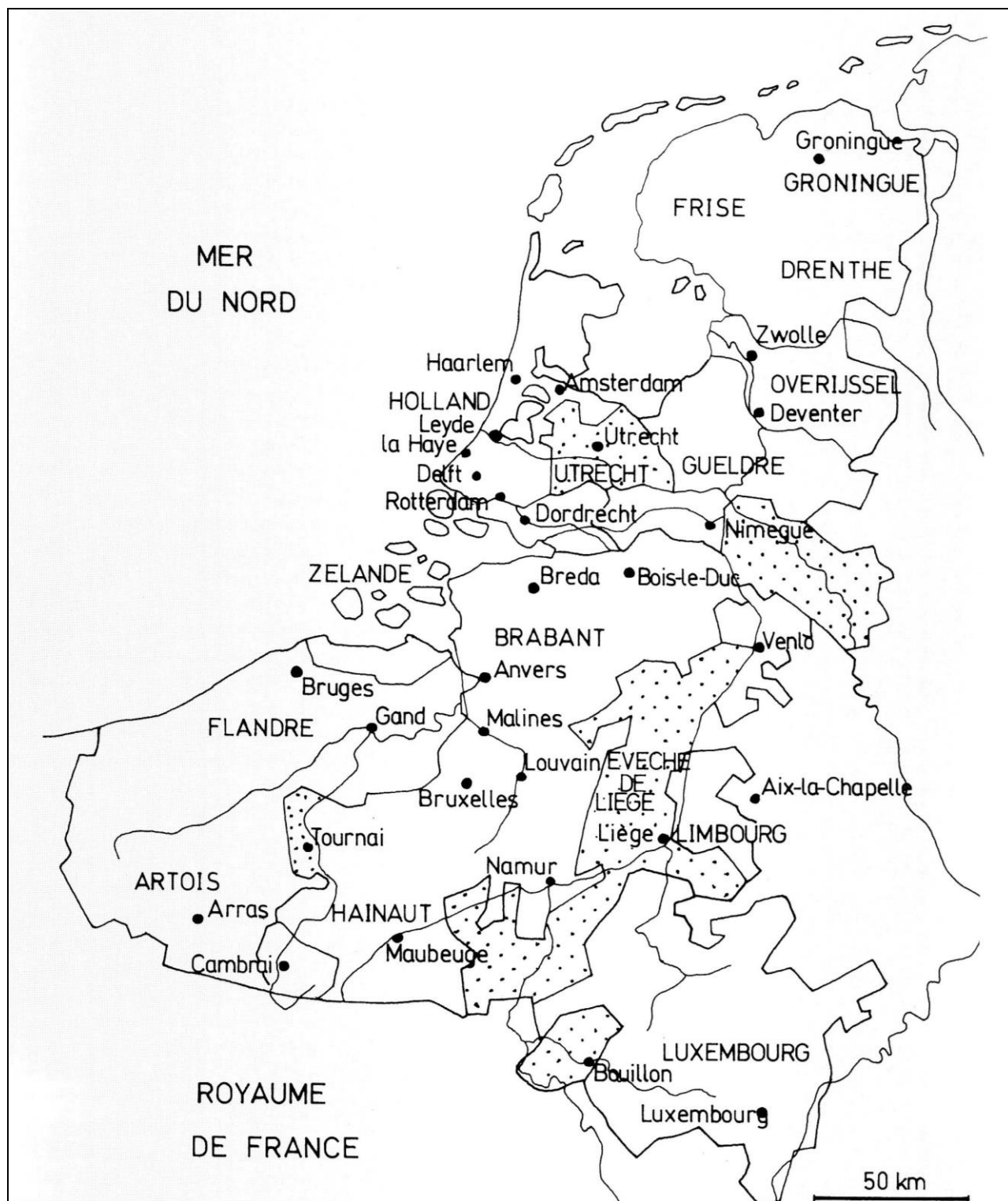
Nous entamons¹ par cet article notre essai d'inventaire proprement dit des horloges publiques dans les anciens Pays-Bas et la Principauté de Liège. « Publique » doit être pris dans un sens large : ce qui est au service d'une collectivité, indépendamment de toute connotation juridique.

L'espace géographique et la période choisie ne sont bien sûr pas ceux de la Belgique actuelle. Le territoire géographique qui servira de base à notre étude est l'ensemble des anciens Pays-Bas tels qu'ils se présentaient en 1567, c'est-à-dire un territoire incluant non seulement la Belgique actuelle, mais encore le nord de la France et la Hollande d'aujourd'hui.

Mil cinq cent soixante-sept est le terme qui a été choisi dans le cadre de ce travail. En effet, c'est l'année de l'édition première d'un ouvrage remarquablement documenté, notamment sur la vie économique et artistique dans les Pays-Bas, la fameuse « Description de tout le Païs-Bas » de Messire Lodovico GUICCIARDINI, gentilhomme florentin, adopté par la ville d'Anvers et y décédé. GUICCHARDIN, francisation du nom italien, a d'ailleurs été inhumé dans la cathédrale Notre-Dame de la cité scaldienne. En 1567 paraissent tant la première édition (l'original a été écrit en langue italienne) que la première traduction française. Cet ouvrage connaîtra un succès immense, sera

1. L'introduction générale de cette étude a été publiée dans le Bulletin Campanaire ACW 2006/1 (n° 45, page 27).

l'objet d'une seconde édition par les soins de PLANTIN, amplement complétée, parue en 1582, toujours en langue italienne et traduite dans la foulée immédiate en langue française.



Les Pays-Bas au XVI^{ème} siècle

La province de Namur

Les premières horloges publiques en terre namuroise (Partie 1)

a. L'horloge du château de Golzinne

L'une des toutes premières horloges commandées (et probablement fabriquées) dans l'ancien comté de Namur est installée en 1371-1372, dans une demeure castrale, en dehors de tout contexte urbain, par un artisan que le commanditaire fait venir de la ville de Huy. Aucun doute n'est permis à propos du lieu de résidence et d'activité de notre artisan.

Il s'agit de l'horloge du château de Golzinne : en 1372, Louis DEFIENS², dont la qualification n'est pas encore précisée (ni serrurier, ni faiseur d'horloges), originaire de Huy, pose une horloge au château de Golzinne ; cette horloge était pourvue d'une sonnerie qui annonçait les heures aussi bien le jour que la nuit ; elle devait constituer une nouveauté, son maniement s'avérait délicat et commandait de dispenser un apprentissage :

« A maistre Lowyt Defiens, demorant à Huy, pour une cloke mise à Goulesines, qui sonne les hoires [heures] jour et nuyct, achetée [achetée] à li par madamme la contesse et ses gens, parmi [à la condition que] qu'il l'aidat pendre et ordineir, et qu'il ensingnat le manière comment elle soneroit lez droites heures de nuyct et de jour, sens falloir, et ensi qu'il appert par une lettre close de madicte dame, donneit le vij^e jour de juing l'an xiiij^c lxxij [1372]: vij [7] doubles moutons, qui valent xij [12] livres xij [12] solz »

2. Bruxelles, Archives Générales du Royaume, Chambre des Comptes, Registre 3221, f° 94 r°. Source citée par Alexandre PINCHART. *Archives des Arts, Sciences et Lettres. Horlogerie* (§ 86). 1881, t.3, p.33. Pinchart s'est montré particulièrement catégorique. Pour lui, c'est bien d'une horloge qu'il s'agit, même si c'est encore le terme « cloke » qui est utilisé. G. DOHRN-VAN ROSSUM considère également qu'il s'agit d'une horloge (voir données concernant la géographie de la diffusion des horloges publiques, p. 405. In : Gerhard DOHRN-VAN ROSSUM. *L'histoire de l'heure. L'horlogerie et l'organisation moderne du temps*. Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1997). Je serais plus circonspect, car le terme « cloke » utilisé à cette époque, vers 1390, désigne habituellement une cloche dans les documents d'archives: « ban cloke », « cloke des ouvriers », etc. Deux décennies plus tard, le terme « (h)orloge » a définitivement supplanté celui de « cloke », pour désigner une horloge ; celui qui construit l'instrument de mesure du temps est désigné sous le nom d'(h)orloger ou (h)orlogier.

b. L'horloge de la collégiale Saint-Pierre-au-Château, première horloge communale de Namur

Il faut attendre deux décennies pour entendre parler d'une seconde horloge monumentale en terre namuroise ; à nouveau il est fait appel à un artisan de Huy, très certainement le fils de Louis DEFIENS, celui-là même qui a construit la première horloge en terre namuroise, celle du château de Golzinne.

La création de l'horloge communale à Namur³ est évoquée dans une chronique de la fin du XVI^{ème} siècle⁴. C'est dans une tour adjacente au château, la tour de l'église collégiale Saint-Pierre⁵, qui sert aussi de beffroi communal⁶, bâti à la pointe du confluent de la Sambre et de la Meuse, dans l'enceinte du château des comtes que sera posée la première horloge communale. C'est dans cette tour qu'était suspendue la ban cloche, dont on sait qu'elle est refondue en 1371 ou 1372 par un artisan namurois nommé Jean FALISE⁷.

GALLIOT, à la fin du XVIII^{ème} siècle, affirme que durant le règne du comte Guillaume II, on plaça sur la tour de cette église [la collégiale de Saint-Pierre-au-château] une « grosse et magnifique cloche, surnommée, à cause de la beauté du métal dont elle étoit composée, la blanche cloche dont le son se faisoit entendre de deux à trois lieues le long du cours de

3. Christian PATART. Les cloches civiles de Namur, Fosses et Tournai au bas Moyen Age: recherches sur l'histoire de l'information de masse en milieu urbain. Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, collection histoire, 1976, pp.39, 183, 184.

4. Comte DE LIMMINGHE. La relation du chroniqueur Paul de Croonendael. « Cronique contenant l'estat ancien et moderne du pays et conté de Namur, la vie et les gestes des seigneurs, contes et marquis d'icelluy » Bruxelles, Fr.J. Olivier, 1879, t. II, p.576.

5. La collégiale Saint-Pierre-au-Château sera entièrement détruite lors du siège de Namur en 1746.

6. Cette tour, située dans l'enceinte du château comtal, bien loin du centre de la vie publique que constituait la place Saint-Remy, n'est considérée comme beffroi communal que parce qu'elle héberge la ban cloche et l'horloge communale. Les chroniques anciennes (GALLIOT. Histoire générale ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur. 1788-1790, t.3, pp.201-203. Jérôme PIMPURNIAUX (pseudonyme pour Adolphe BORGNET). Légendes namuroises. Namur, 1837, pp.11-12) ne parlent pas de beffroi communal, mais bien d'une tour de l'église collégiale Saint-Pierre.

7. « *Joban Falise, li fondeurs borgois de Namur* ». Jules BORGNET. Promenades dans Namur (3^e Promenade. Histoire civile et religieuse du château). In : Annales de la Société archéologique de Namur, 1851, vol. 2, pp.262-264.

la Meuse. On ne sonnoit cette cloche, que lorsque quelque malfaiteur étoit condamné au dernier supplice, par sentence du magistrat »⁸.

GALLIOT n'est pas le seul à utiliser ce terme de *blanche cloke* pour *ban clocke*, car dans un procès-verbal de notoriété pour Anne-Josephe LÉONARD du 14 brumaire an VIII (1799), la citoyenne Jeanne-Catherine FUGERET, âgée de 86 ans, veuve de François-Joseph PERIN, anciennement marguillier de l'église paroissiale de Saint-Pierre-au-Château, exhume une note écrite et signée de la main de son défunt mari : « 1746. ... *la blanche cloge a été brisée par les Olandais ...* »⁹.

Dans ses *Légendes namuroises*, publiées en 1837, Jérôme PIMPURNIAUX, évoquant la collégiale de Saint-Pierre, parle lui aussi de la « *blancq klocq, qui contenait une assez forte quantité d'argent et était citée à vingt lieues à la ronde comme la plus belle cloche du pays. Les Namurois avaient pour elle une telle vénération qu'ils firent des reliques de ses fragments* »¹⁰.

C'est dans cette même tour (qui est du ressort de la commune, alors que la nef est du ressort du chapitre de Saint-Pierre)¹¹ que sera posée la première horloge communale, une horloge munie de trois appeaux :

« Durant l'année XIII c IIII xx XIII [1393] Jacquemart de Bosinel parent à ce conte, et Mochar Heilande et Noël Faber, esleuz et comis au gouvernement des débitez de la ville de Namur et revenu d'icelle, firent faire l'horloge à la ban cloque du chasteau de Namur, dont ceulx de Namur se plaindarent, disans que ce n'estoit pas de leur consentement, néantmoins, par les comptes de ladicte ville, se dict que cela se fait de la grâce du conte, lequel donna le charpentaige de comble, frayant la ville la reste que monta, avecq les appeaulx, à VII c [700] moutons ».

8. GALLIOT. Histoire générale ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur. 1788-1790, t.3, pp.201-203.

9. Philippe BRAGARD. Le château des comtes de Namur. Autopsie d'une forteresse médiévale. Namur, 1998, pp. 103-104.

10. Jérôme PIMPURNIAUX. Légendes namuroises. Namur, 1837, pp. 11-12.

11. Philippe BRAGARD. Le château des comtes de Namur. Autopsie d'une forteresse médiévale. Namur, 1998, p. 56.

La population de Namur semble s'être montrée réticente devant l'ampleur de la dépense, puisque celle-ci incombait à la ville. Le Magistrat est d'abord entré en pourparlers avec un certain ROLAND, « MAÎTRE DES HORLOGES À BEAUMONT », ce qui laisse supposer qu'il exista une, sinon plusieurs horloges à Beaumont, dès avant 1393, l'année où est installée la première horloge communale à Namur. En outre, MAÎTRE ROLAND proposait de faire une horloge semblable à celle de Bruxelles et de Mons¹².

Cependant, l'horloger et les autorités communales ne purent s'entendre sur le prix de la construction et de l'installation de l'horloge. C'est alors que les élus¹³ Jacquemart de BOSSIMÉ, Michard HEILLARDE et Noël FABER, « *qui désiraient vivement le profit de l'honneur de leur seigneur et de la bonne ville* », conclurent un marché avec un certain JEAN DE HUY¹⁴, celui-ci étant chargé de fournir une horloge. Les dépenses supportées par la commune furent considérables et s'élevèrent à plus de 700 moutons, c'est-à-dire le sixième de la dépense totale de l'année¹⁵.

Il s'agissait bien d'une horloge publique, car « *on plaça encore dans le même temps [c'est-à-dire deux décennies après le placement de la ban cloche] sur cette tour un carillon, une horloge et un cadran de bronze doré, dont on pouvoit voir et entendre les heures de presque tous les endroits de la ville* »¹⁶. Parmi les documents iconographiques qui nous montrent la collégiale Saint-Pierre, les vues les plus anciennes du château et de la collégiale (la gravure de Frans HOGENBERG, publiée en 1574 dans le tome II des « *Civitates orbis terrarum* » de Georges BRAUN; la gravure

12. Quelle est donc l'horloge de Bruxelles évoquée par MAÎTRE ROLAND ? Je tenterai de répondre à cette question dans une étude ultérieure.

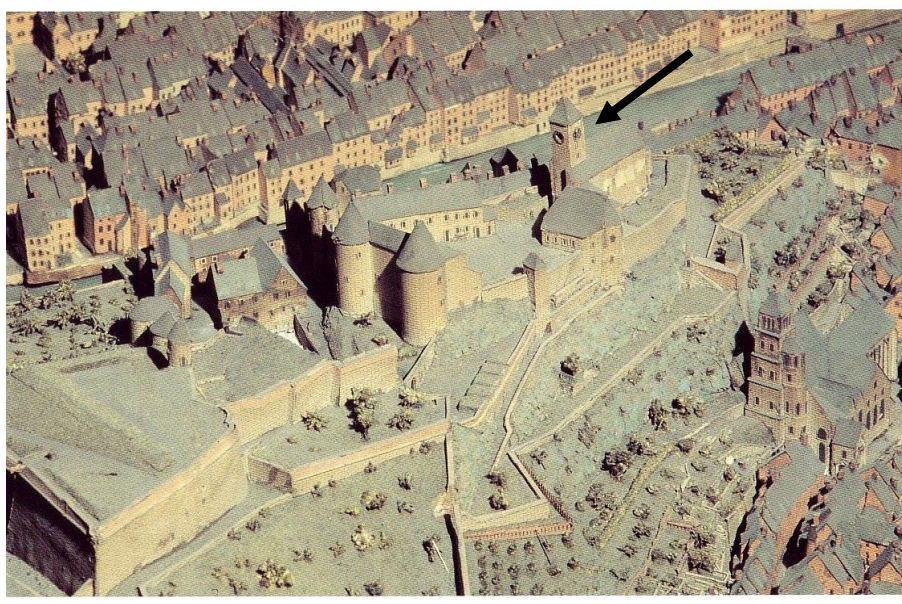
13. Les élus, c'est-à-dire les receveurs communaux (Jules BORGNET. Résumé du compte communal de Namur de 1424. In : Annales de la Société archéologique de Namur, 1859-1860, t.6, p.317), appelés en d'autres lieux massards.

14. Jean, fils de maître Louis de Huy. (Jules BORGNET. Promenades dans Namur (3^e Promenade. Histoire civile et religieuse du château). In : Annales de la Société archéologique de Namur, 1851, vol. 2, pp.265). Jules BORGNET, Stanislas BORMANS. Cartulaire de la commune de Namur. Namur, Wesmael-Charlier, 1871, tome 1, pp. CCVII et CCVIII.

15. Jules BORGNET. Promenades dans Namur (3^e Promenade. Histoire civile et religieuse du château). In : Annales de la Société archéologique de Namur, 1851, vol. 2, pp.262-265.

16. GALLIOT. Histoire générale ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur. 1788-1790, t.3, pp.201-203.

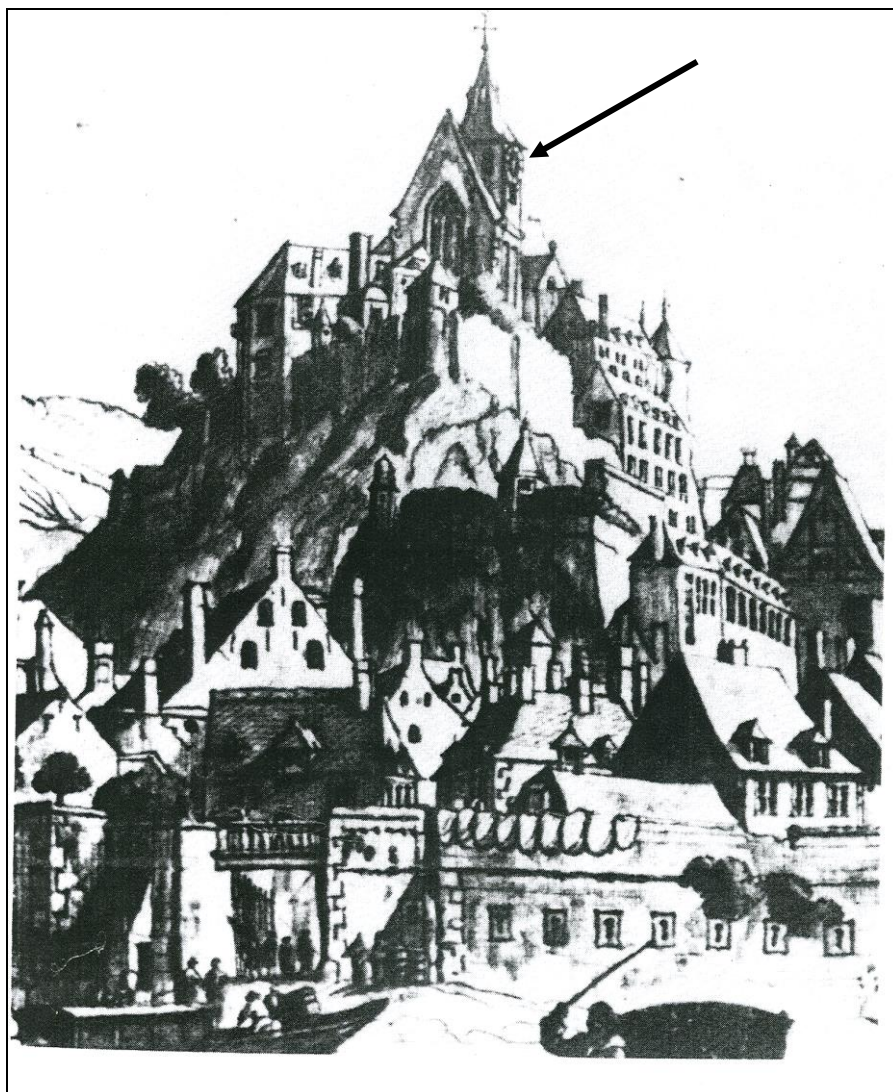
de Franz HOGENBERG, éditée en 1583 par AITZINGER, dans le « *De Leone Belgico* » et représentant l'entrée de Don Juan d'Autriche au Château en 1577) ne nous montrent pas de cadran d'horloge appendu à la tour de l'église. Il faut attendre le milieu du XVIII^{ème} siècle pour disposer des premières représentations en image. Même s'il ne nous donne pas à voir le cadran de l'horloge, un important document iconographique nous montre correctement l'emplacement de la collégiale Saint-Pierre. Il s'agit du plan en relief de la ville de Namur, exécuté entre 1747 et 1749 sous la direction de l'ingénieur militaire de Louis XV Jean Baptiste LARCHER D'AUBENCOURT¹⁷ :



Vue de l'emplacement de la collégiale Saint-Pierre. Détail du plan en relief de la ville de Namur, dressé à l'échelle de 1/600^e. Ce plan, long de 7,76 m sur 6,5 m de large, à la fois maquette d'architecture militaire et maquette d'urbanisme ancien, est effectué très peu de temps après le siège de Namur (1746) sous la direction de l'ingénieur militaire français Jean-Baptiste LARCHER D'AUBENCOURT (Lille, Musée des Beaux-Arts). Le plan ne montre pas de ruines ; il reconstitue les bâtiments dans leur état antérieur au bombardement et au désastre. Ceci est particulièrement vrai pour l'ancien château des comtes et plus encore pour l'ancienne collégiale Saint-Pierre, attenante au château : si l'emplacement de la collégiale est exact, sa représentation est dépourvue de toute valeur documentaire (Lille, Musée des Beaux-Arts).

17. Louis GRODECKI, Félix ROUSSEAU. Plan en relief de Namur réalisé par Larcher d'Aubencourt. 1747-1750. Reproduction partielle de l'édition Pro Civitate, Bruxelles 1965 « Plans en relief des villes belges », Bruxelles, 357 pages.

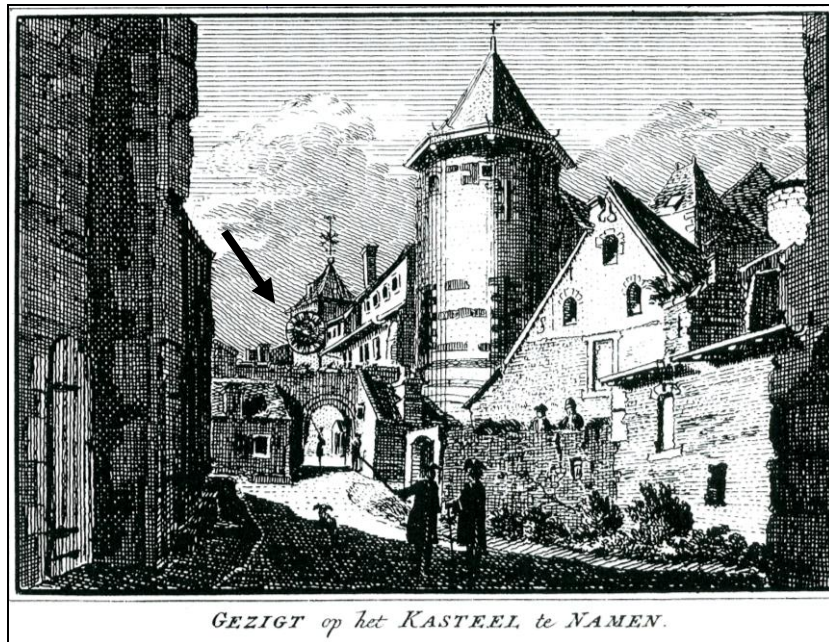
Le lavis dû au peintre Jean DE BEYER¹⁸, représentant la ville de Namur en 1740 (soit six ans avant le siège de la ville, qui sera fatal à la collégiale Saint-Pierre), offre une autre vue d'ensemble du château des comtes et de la collégiale (Bruxelles, Musées royaux des Beaux-Arts) :



*Le château des comtes de Namur et la collégiale Saint-Pierre.
Détail d'un lavis de Jean DE BEYER, 1740.*

18. Jean DE BEYER est un dessinateur hollandais, mais d'origine suisse, qui réalisera une série de dessins en 1740 et 1741 représentant des vues de villes et dont plusieurs seront gravés et édités.

Une autre gravure nous montre une vue du château de Namur dans l'axe de la porte des Fauconniers vers la collégiale Saint-Pierre-au-Château, dont on aperçoit la tour carrée et le grand cadran de l'horloge. A droite de la porte des Fauconniers s'élève la tour Bourgal¹⁹.



Si ce cadran n'est plus le cadran original, la vue nous montre bien ce qui fut l'emplacement choisi en 1393, soit le côté tourné vers la ville.

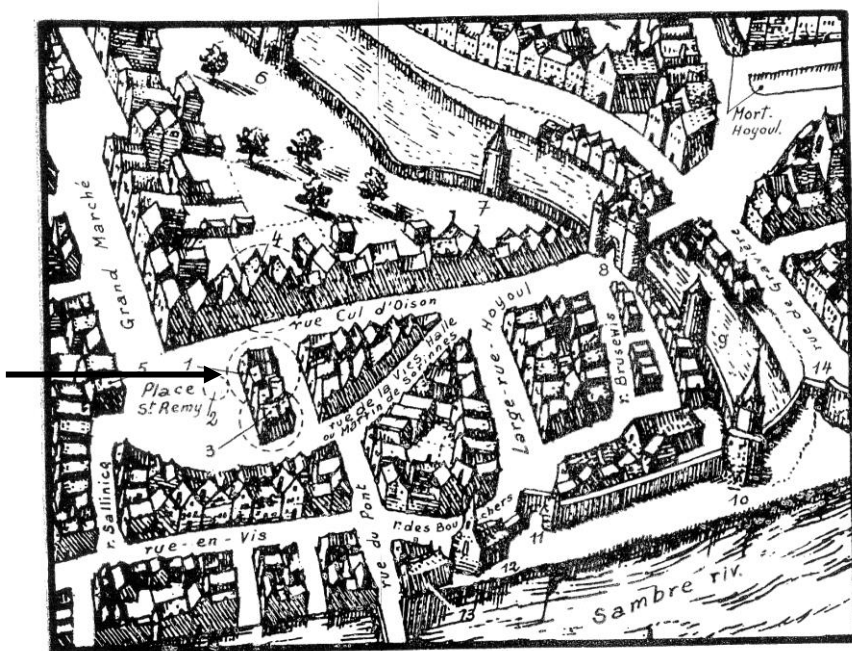
c. L'horloge de l'hôtel de ville de Namur²⁰

L'horloge de la collégiale Saint-Pierre ne sera pas longtemps la seule horloge de la ville. Au début du XV^{ème} siècle (à partir de 1420, selon les comptes communaux), une autre horloge est placée dans le « *cabaret des échevins, maison de cabaret, kabaret* », petit édifice faisant office d'« hôtel de ville ». Rappelons ici simplement que trois constructions ont servi successivement de maison commune à Namur jusqu'au début du XIX^{ème} siècle. Tout d'abord, le « *cabaret des échevins* », très modeste construction située sur la place Saint-Remy. Ce premier siège de la juridiction échevinale est mentionné dès le XIV^{ème} siècle, voire le XIII^{ème} siècle et a subsisté jusqu'en août 1514. C'était une bâtisse à un étage ; le rez-de-chaussée servait au guet des milices bourgeoises ; la chambre échevinale se trouvait à l'étage et était surmontée par la chambre de l'horloge. Ce petit édifice semble

19. C'est cette gravure qui orne la page de couverture du catalogue de la grande exposition consacrée à l'horlogerie « La mesure du temps » et organisée à Namur en 1962.

20. Jules BORGNET. L'hôtel de ville de Namur et le perron. In : *Messenger des sciences historiques et archives des arts de Belgique*, 1846, pp. 209-239.
Ferdinand COURTOY. L'hôtel de ville, le beffroi et le perron de Namur. *Bulletin du Crédit communal de Belgique*. 1957, XI, n° 42, octobre, pp.17-27.

avoir été dépourvu de tour. Ce « *cabaret des échevins* », qui n'est en rien comparable aux grands hôtels de ville construits au XV^{ème} siècle (Bruxelles, Louvain, Mons), fait alors place à un hôtel de ville plus vaste, mais pour lequel nous ne conservons aucun document iconographique. Nous savons cependant que le cadran d'horloge, qui se trouvait à l'ancien cabaret, est restauré et transféré au nouvel hôtel de ville en l'an 1515 et qu'à partir de 1517, un horloger est spécialement affecté à la surveillance de l'horloge et reçoit pour cette mission un salaire annuel de 10 livres. Cet hôtel de ville aura une relativement brève existence, puisqu'une maison appelée « hôtel de Brogne » et propriété de l'abbaye Saint-Gérard de Brogne, est vendue par les religieux à la ville de Namur en 1574. Cet « hôtel de Brogne » fera fonction d'hôtel de ville et subsistera jusqu'en 1826.



1. Emplacement du premier « hôtel de ville »
2. Emplacement du perron communal
4. Emplacement de la prison des comtes
6. Tour Saint-Jacques, devenue beffroi après 1746
8. Porte Hoyoul
10. Tour Malgarnie

Détail du plan de Namur de Georges BRAUN et Frans HOGENBERG (XVI^{ème} siècle)²¹ montrant l'emplacement du premier « hôtel de ville » de Namur.

21. L'illustration est empruntée à Henry DEMEULDRE. La place Saint-Remy et ses édifices au moyen âge. Rectifications topographiques. In : Etudes d'Histoire et d'Archéologie Namuroises dédiées à Ferdinand COURTOY. Publication extraordinaire de la Société Archéologique de Namur, 1952, t.1, pp. 463-472.

Commentaires

Tant le dessin de Jean DE BEYER que le plan en relief montrent bien que la tour de la collégiale Saint-Pierre est de section carrée. Mais, de combien de cadrans la tour a-t-elle été dotée ? C'est l'une des questions que soulève l'examen comparatif des documents iconographiques. Deux cadrans sont visibles sur le plan en relief, deux cadrans qui apparaissent de petites dimensions lorsqu'on les compare au seul cadran discernable sur les dessins et gravures de Jean DE BEYER. Ces dessins et gravures viennent conforter l'affirmation de Félix ROUSSEAU, selon laquelle l'horloge indiquait l'heure sur un unique, énorme cadran : « *Les Namurois n'avaient qu'à lever les yeux pour apercevoir - pointant haut dans le ciel - le clocher de Saint-Pierre-au-Château et son grand cadran de bronze doré* »²².

Vu l'emplacement de la collégiale, il est probable qu'elle n'a eu qu'un seul et unique cadran, bien que, dès le XV^{ème} siècle, les tours des grands édifices pourvus d'une horloge aient été munies de plusieurs cadrans, en règle générale, trois, voire quatre. Ainsi, en 1531, chaque façade du beffroi de Gand reçoit son cadran²³. La ville de Béthune, dans le nord de la France, installe en 1547 plusieurs cadrans au beffroi, afin que les marchands puissent « *plus facilement veoir et congnoistre quelle hoere il poelt estre* »²⁴. La règle d'installer quatre cadrans s'est perpétuée jusqu'au XX^{ème} siècle : nombre de tours d'églises, d'hôtels de ville, « cathédrales civiles » et de gares de chemin de fer, « cathédrales industrielles », sont pourvues d'un cadran sur chaque façade.

Une seconde question porte sur les dimensions du cadran. Avec l'importance du nombre de cloches du carillon, avec la dorure et la décoration du cadran, la grandeur de celui-ci a constitué un élément de prestige, suscitant l'admiration des cités voisines et par contrecoup, une réaction de compétition. Les archives médiévales

22. Félix ROUSSEAU. Namur, ville mosane, Bruxelles, Renaissance du Livre, collection Notre Passé, série VI, n°1, 1958, p.94.

23. Marius BATTARD. Beffrois, halles, hôtels de ville dans le Nord de la France et la Belgique. Arras, Brunet, 1948, p.26.

24. Edouard CORNET. Histoire de Béthune. Béthune, A. David, 1892, t.2, p.49.

sont généralement muettes quant aux dimensions des cadrans. Les précisions qu'elles fournissent se rapportent aux poids des matériaux et aux dimensions du mécanisme d'horloge. Seuls les dessins et gravures de Jean DE BEYER, mais aussi des textes anciens - difficilement vérifiables -, confortent l'assertion de Félix ROUSSEAU. Ainsi GALLIOT n'écrit-il pas : « *On plaça encore dans le même temps sur cette tour un carillon, une horloge et un cadran de bronze doré, dont on pouvoit voir et entendre les heures de presque tous les endroits de la ville* »²⁵.

Jérôme PIMPURNIAUX adhère au point de vue de GALLIOT : « ... *son beau cadran de bronze doré donnait l'heure à toute la ville* »²⁶.

Considérons que la tour de la collégiale Saint-Pierre-au-Château n'a eu qu'un seul cadran d'horloge et que le plan en relief de Namur a péché par excès.

Ces différents commentaires en appellent un troisième. Pour quelles raisons une seconde horloge civile est-elle installée au cœur de la cité même, dans « *l'hôtel de ville* », au début du XV^{ème} siècle ? Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées : un manque de lisibilité d'un cadran distant du centre de la vie marchande, la place Saint-Remy ? L'argument peut difficilement être retenu si les dessins, gravures et textes anciens considèrent que le cadran était d'une tellement grande dimension, qu'il donnait l'heure à toute la ville. S'agissait-il de la traduction d'une diminution de l'emprise du pouvoir comtal sur le pouvoir civil ? Un élément de réponse nous semble devoir être recherché dans la description du « *cabaret des échevins* » que nous donne Jules BORGNET : c'était un édifice sans grande importance, qui abritait un corps de garde, une pièce pour la frappe de la monnaie et à l'étage, la chambre des échevins²⁷. Nulle allusion à une tour, qui aurait pu loger le mécanisme d'horlogerie. Par conséquent, nous devons admettre que cette seconde horloge n'était

25. GALLIOT. Histoire générale ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur. 1788-1790, t.3, pp. 201-203.

26. Jérôme PIMPURNIAUX. Légendes namuroises. Namur, 1837, pp. 11-12.

27. Jules BORGNET, Stanislas BORMANS. Cartulaire de la commune de Namur. Namur, Wesmael-Charlier, 1871, tome 1, introduction, p. CXCVII.

pas une horloge publique, destinée à communiquer l'heure à la population de la ville. C'était une horloge à usage interne, destinée aux échevins bien plus qu'à la population.

Une dernière question a trait à l'interprétation de l'expression « *cabaret des échevins* », situé sur la place Saint-Remy et qui faisait fonction de maison commune. Dans nos régions, les plus anciens hôtels communaux sont édifiés aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles. Mais, l'espace communal n'a pas toujours été la maison communale ou l'hôtel de ville que nous connaissons tous aujourd'hui, ni l'édifice majestueux construit au XV^{ème} siècle, comme l'hôtel de ville de Bruxelles ou celui de Mons. Auparavant, le pouvoir civil tenait ses réunions dans la « *chambre commune* », bien souvent située à l'étage, soit de la halle du marché, soit du principal estaminet de la commune. Le phénomène a particulièrement bien été étudié dans le Hainaut, dans le cadre de l'exposition qui s'est tenue à l'hôtel de ville de Mons en 1995²⁸. Pour Jules BORGNET, le mot « *cabaret* », lieu de réunion des échevins, ne doit pas être compris dans le sens de taverne²⁹.

Nous pensons, contrairement à J. BORGNET, que c'est dans le sens de « *chambre commune* », peut-être située à l'étage d'une taverne, qu'il faut comprendre l'expression. En effet, « *cabaret* » est un terme d'origine néerlandaise signifiant « lieu public où l'on boit du vin, auberge bon marché ». Le cabaret est aussi une maison où l'on vend du vin en détail³⁰. Jusqu'à la fin du Moyen Age, le terme est attesté, outre le néerlandais, en picard et en wallon presque exclusivement, dans le même sens, emprunté à l'ancien picard « *camberete* », « *petite chambre* »³¹. L'interprétation du « *cabaret des échevins* » dans le sens de chambre commune des échevins, située à l'étage d'une taverne, se trouve également renforcée par le fait qu'au Moyen Age, la ville de

28. Gérard BAVAY, Jean-Marie DUVOSQUEL. Hôtels de ville et maisons communales en Hainaut. Crédit Communal de Belgique, 1995.

29. Jules BORGNET. L'hôtel de ville de Namur et le perron. In : *Messenger des sciences historiques et archives des arts de Belgique*, 1846, pp. 212-213.

30. P. GODEFROY. Dictionnaire de l'ancienne langue française du IX au XVème siècle. Complément, vol. 8, p.401.

31. Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française. Paris, 1992, t.1, p. 314 et Alain REY. Dictionnaire culturel en langue française. Paris, 2005, t.1, p. 1147.

Namur comptait un nombre élevé de marchands de vins, tantôt en gros, tantôt en détail et que plusieurs d'entre eux étaient également cabaretiers, installés sur la place Saint-Remy³².

Dans le prochain numéro, nous envisagerons les horloges publiques d'autres villes, aujourd'hui dans la province de Namur, mais qui n'ont pas toujours appartenu au comté de Namur à l'époque qui nous intéresse : Dinant, Bouvignes, Fosses-la-Ville, Gembloux, Floreffe.

R é s u m é

La première horloge installée dans le comté de Namur l'est dans une résidence comtale (château de Golzinne) en 1371-1372. Un doute subsiste cependant quant à la nature exacte de l'instrument : horloge munie d'une cloche ou simple cloche ? La ville de Namur acquiert en 1393 sa première horloge publique, montée dans la tour de la collégiale Saint-Pierre, tout comme la ban-cloche, mais toujours à l'intérieur de l'enceinte comtale. Quant à l'horloge installée au début du XV^{ème} siècle dans le « *cabaret des échevins* », situé sur la place Saint-Remy et qui fait fonction de maison commune, elle ne peut être considérée comme une horloge publique, destinée à toute la population de la ville : c'est une horloge d'intérieur, affectée au seul usage interne, celui du magistrat.

32. Cécile DOUXCHAMPS-LEFÈVRE. A propos du commerce du vin à Namur à la fin du XV^{ème} siècle.
In : Mélanges Félix Rousseau. Etudes sur l'histoire du Pays Mosan au Moyen Age, 1958, pp. 287-291.

La revue des revues

Serge Joris

Les revues sont classées ci-dessous par ordre alphabétique. Des informations complémentaires sur leur contenu peuvent être obtenues au tél. +32-(0)81/61.09.68 :

Cloches et carillons

- **Acta Campanologica (Nordisk Selskab for Campanologi og Klokkespil, NSCK), vol. 7 - n° 6 - novembre 2005 :**

Biographie de Th. Andersen (1871 - 1959), généreux donateur de plusieurs carillons au Danemark - Liste des 21 carillons danois qui existaient en 1955 (le nombre actuel de carillons au Danemark est de 80, dont 21 munis d'un clavier) - *Supplément musical* : « *Der Tag, der ist so freudenreich* », de J.S. Bach (BWV 605), transcrit pour carillon par Ann-Kirstine Christiansen.

- **Arpac Info (Association Régionale de Promotion de l'Art Campanaire, Douai, France) n° 40 - octobre - novembre - décembre 2005 :**

Les 10 ans de l'ARPAC et les 15 ans de service du camion-vidéo tractant le carillon ambulant de cette association - La collaboration de l'ARPAC avec l'association belge Catiau Montois et Carillons.

- **Berichten uit het Nationaal Beiaardmuseum (Asten, NL), n°41 - janvier 2006 :**

Les 8 inscriptions de cloches rédigées par Diderius Erasmus (1501) - Compte-rendu du 13^e colloque annuel du Deutsches Glockenmuseum qui s'est déroulé en octobre 2005 aux Pays-Bas, sur les traces du célèbre fondeur de cloches Geert van Wou.

- **Forum Glockenspiel (Deutsche Glockenspielvereinigung, DGV), n° 39 - décembre 2005 :**

Biographie de K. Waack, past-président de la DGV - Reproduction du chapitre consacré à l'usage des cloches et carillons dans le livre

Glockenkunde de H. Otte (1884) - *Supplément musical : Variations par W. Ritter, sur « Altfranzösisches Lied », de compositeur anonyme.*

• **Klok en Klepel (Nederlandse Klokkenspel-Vereniging, NKV), n° 93 - décembre 2005 :**

La correspondance entre J. Vincent (carillonneur d'Amsterdam) et le fondeur de cloches Henri Fritsen, de 1937 à 1940 - Les carillons à clavier de type piano à Zaltbommel et Lochem - Desiderius Erasmus et les cloches d'Averbode - Intérêt et limites des improvisations musicales aux claviers de carillon - Interview de F. Steijns, carillonneur de Maastricht, Heerlen et Weert - Considérations relatives au salaire des carillonneurs - Le 13^e colloque annuel du Deutsches Glockenmuseum (octobre 2005) - Les 75 ans du carillon d'Oldenzaal et les 50 ans de l'association des amis du carillon de Enkhuizen. *Supplément musical : « Advent Fantasie », de John Courter.*

• **L'Organiste (Union Wallonne des Organistes, UWO), n° 148 - octobre-novembre-décembre 2005 :**

Le carillon, un instrument à part entière (Partie IV) - Nouvelles brèves - *Supplément musical : « Pensée - Dubois Th. », de Edmond De Vos.*

• **Magazine (Vlaamse Beiaardvereniging, VBV), 11^e année, n°4 - octobre-novembre-décembre 2005 :**

Description du carillon de l'hôtel de ville de Herzele - La musique automatique pour carillon (histoire, constructeurs, aspects techniques et musicaux) - Compte-rendu d'un concours de carillon organisé à Bruges en 1911 - Réagencement de la partie instrumentale du musée Vleeshuis à Anvers - Les poésies à thème campanaire de E. Broodcoorens - Nouvelles brèves - Agenda - *Supplément musical : "Cantique de Noël », d'Adolphe Adam (1803 - 1856).*

• **Patrimoine Campanaire (Société Française de Campanologie, SFC), n° 51 - janvier -avril 2006 :**

L'ensemble campanaire de la cathédrale Saint-Louis de Versailles (Yvelines) - Actualités de France et d'ailleurs : cloches, musique et

carillons, nouvelles des sonneurs, clarines et sonnailles, droit et tribunaux, musées et expositions campanaires, vie de l'association, nouvelles acquisitions de la bibliothèque de la SFC, etc. -

Supplément (23 pages) : Etude musicologique de quelques grandes sonneries en France (H. Gouriou).

- **'t Schipke (Bulletin de liaison de Campana, l'association des élèves de la Koninklijke Beiaardschool Jef Denijn, Mechelen) : octobre - novembre - décembre 2005 :**

Concours de carillon à Dendermonde pour carillonneurs féminins en octobre 2005 - L'apport du carillon de Malines aux festivités d'ouverture d'Europalia 2005 consacré à la Russie - La nouvelle programmation du tambour du carillon automatique de Lier - Participation des élèves de l'Ecole de Carillon de Malines au Festival du Carillon de Wavre en 2005 - Adèle Colson, la première femme diplômée de l'Ecole de Carillon de Malines en 1929 - De nouveaux étudiants américains à l'Ecole de carillon de Malines - *Supplément musical* : « Ave Maria voor beiaard », d'Adèle Colson.

Horlogerie monumentale

- **Het Torenuurwerk (Stichting tot Behoud van het Torenuurwerk, NL), n° 89 - mars 2006 :**

Description de l'exposition « *Horloges de tours, le temps pour chacun* », mise sur pied à Schoonhoven à l'occasion des 25 ans d'existence de l'association néerlandaise de conservation des horloges de tours - Les Radsma, constructeurs d'horloges de tours à Harlingen - Une horloge de tour du XVIIIe à Padoue (Italie) dont le mécanisme est remonté par action du vent - Historique de l'indication sonore de l'heure en Italie.

oOo

CAMPA



- électrification
- automatisation
- bâtis, suspensions
- horloges de tour
- montage, restauration et entretien d'installations en tous genres
- soudure de cloche fêlée avec garantie
- expertises et devis gratuits



**Une gamme complète dont
tous les clochers rêvent**

**Rapport QUALITE/Prix
imbattable**

**Made in Belgium,
Mondialement exporté**



Mont du Carillon 39 – B-6927 TELLIN

Tél.: ++ 32 (0) 84 36 70 32 - Fax: ++ 32 (0) 84 36 66 59

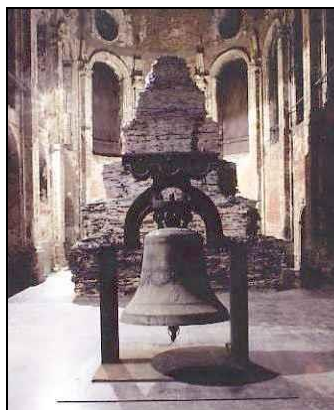
E-mail: info@campatellin.be - WWW.campatellin.be

Le courrier des lecteurs

UNE CLOCHE ITALIENNE EXPOSÉE DANS LA CHAPELLE DES BRIGITTINES

« Du 26 janvier au 19 mars 2006 fut exposée, au centre de la chapelle des Brigittines¹ à Bruxelles, l'œuvre fascinante de l'artiste contemporain italien Claudio Parmiggiani.

Cette installation éphémère, conçue uniquement pour être exposée dans le cadre exceptionnel de la chapelle des Brigittines, s'intitulait «l'isola del silenzio». Cette oeuvre énigmatique était constituée de deux éléments séparés : une cloche (d'un diamètre de un mètre), suspendue à un joug métallique, accueillait le visiteur et précédait une pyramide monumentale constituée de cent mille livres superposés, destinés à être mis au pilon.



Cette pyramide, de forme inspirée de la tour de Babel de Bruegel l'ancien (1525-1569), fut volontairement incendiée à sa base

par l'artiste. La cloche quant à elle, provenait de la collection de la Fonderie Capanni à Castelnovo Monti (Reggio Emilia) en Italie. Plusieurs inscriptions m'ont permis d'établir la carte d'identité de celle-ci, à savoir, son année de fabrication (1910), ses fondeurs (A. Bianghi & Figli de Varese), ainsi qu'une inscription latine gravée dans la partie supérieure extérieure de la cloche (*Joannes Evang Dilectus Discipulus Patronus*). Cette cloche, sortie de son environnement italien, plongeait le visiteur dans un silence assourdissant. C. Parmiggiani la fit sonner une seule fois, le jour de l'ouverture de l'exposition, comme un dernier cri. Selon l'artiste, « elle est là comme une alarme mais aussi comme la voix profonde de ce lieu, comme le cœur de la chapelle muette »².

Le feu mis à la base de la pyramide et la présence de la cloche dans la chapelle semblent étrangement rappeler l'inquisition des temps anciens et sa justice sans pitié ».

Corentin Snauwaert

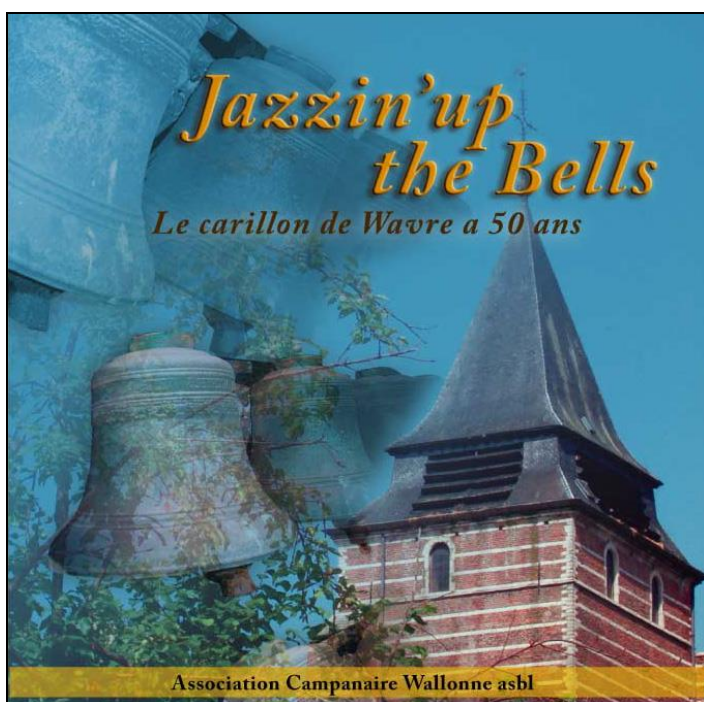
1. Les Brigittines, Centre d'Art contemporain du Mouvement et de la Voix de la Ville de Bruxelles. www.brigittines.be

2. Wynants Jean-Marie, Entretien avec Claudio Parmiggiani publié dans le Mad, supplément culturel du Soir du 22 février 2006, p.19.

CD Jazzin'up the Bells

Faisons « Jazzer » les cloches

Enregistré lors du concert du 50e anniversaire du carillon de Wavre, ce CD édité par l'Association Campanaire Wallonne offre 66 minutes de pur bonheur : quinze morceaux bien connus et accessibles au grand public, interprétés soit au carillon seul, soit conjointement par le carillon et l'*Amandi Jazz Quartet* de Gilles Lerouge (FR).



Quelques titres :

- *Dans les rues d' Antibes*
(Sydney Bechet)
- *Mon Amant de Saint-Jean*
(Angel - Carrara)
- *Tequila*
(Wes Montgomery)
- *Bluesette*
(Toots Thielemans)
- *Autumn Leaves*
(Johnny Mercer)
- *Oh when the Saints*
- etc.

Ce CD, dont des extraits sonores figurent sur le site Internet de l'ACW, peut être commandé au Secrétariat de l'association (Rue de la Station, n°48, 5080 Rhisnes, Belgique – tél. : 32-(0)81/566.960, e-mail : secretariat@carillons.be) au prix de **15 € + 2,5 € de frais de port**, à verser sur le compte de l'association (068-2436615-02 - IBAN : BE32 06824366 1502 - BIC : GKCCBEBB), avec la mention « *CD carillon de Wavre* ».

Agenda

Cette rubrique regroupe les informations parvenues à la Rédaction du Bulletin Campanaire ACW à fin mars 2006. Des renseignements complémentaires à leur sujet peuvent être obtenus au tél. 32-(0)81 / 61.09.68

- **6 mai** : excursion de l'ACW à Schoonhoven (Pays-Bas) pour la visite de l'exposition « *Les horloges de tours : le temps pour chacun* »

Les modalités pratiques de cette excursion figurent en page 4 du présent Bulletin Campanaire.

- **Année 2006 : Bruxelles : concerts de carillon (cathédrale St-Michel)**

Les concerts ont lieu à 14h. Ils sont organisés dans le cadre de l'association Tintinnabulum. Renseignements au tél. 32-(0)2-675.22.03.

- 9 avril : Fabrice Renard
- 16 avril : Elena Sadina - à l'occasion de la Fête de Pâques
- 23 avril : Paul Hoste
- 7 mai : François Lambrecht
- 8 mai : Aimé Lombaert + Christian Boon - à l'occasion de la Fête de la Région de Bruxelles-Capitale
- 21 mai : Jos d'Hollander
- 4 juin : Philippe Cuisenaire
- 11 juin : Pierre Ramakers
- 18 juin : Elèves de l'Académie de Soignies
- 25 juin : Tom Van Peer
- 2 juil. : Pascaline Flamme
- 9 juil. : An Lommelen
- 11 juil. : Marc Van Bets - à l'occasion de la Fête de la Région Flamande
- 16 juil. : Jean-Christophe Michallek
- 21 juil. : Ludo Geloën + Patrice Poliart - à l'occasion de la Fête Nationale
- 23 juil. : Marc Van Eyck

- 30 juil. : Sophie et Caroline Jaumotte
- 6 août : Linda De Schepper
- 13 août : N. Tiffany
- 20 août : Jan Verheyen
- 27 août : Félix Snyers
- 3 sept. : Ludo Van den Bos
- 10 sept. : Gilles Lerouge (France)
- 17 sept. : Els Debevere
- 24 sept. : Jean-Claude Molle
- 27 sept. : Charles Dairay (France) - *à l'occasion de la Fête de la Communauté Française*
- 8 oct. : Jean-Pierre Hautekiet
- 22 oct. : Anne-Emmanuelle Trigalet
- 24 déc. : Sergej Gratchev - *à l'occasion de la Fête de Noël*
- 31 déc. : Serge Joris - *à l'occasion du Nouvel An*

• **Avril - mai - juin : Tournai : concerts de carillon (Beffroi)**

- 16 avril à 14h30 : Pascaline Flamme
- 22 avril à 15h30 : Pascaline Flamme (*dans le cadre de Tournai La Note*)
- 23 avril à 11h30 : François Clément (*idem*)
à 14h30 : François Clément (*idem*)
à 17h00 : Thierry Bouillet (*idem*)
- 30 avril à 14h30 : Michel Goddefroy
- 7 mai à 14h30 : Thierry Bouillet
- 13 mai à 14h30 : Pascaline Flamme
à 20h00 : duo Eddy Marien et Thomas Lee (*Concert événement*)
- 14 mai à 14h30 : François Clément
- 21 mai à 14h30 : Pascaline Flamme
- 28 mai à 14h30 : Thierry Bouillet
- 4 juin à 14h30 : Thierry Bouillet
- 11 juin à 12h15 : François Clément (*4 Cortèges*)
- 18 juin à 14h30 : Thierry Bouillet
- 21 juin (heure à déterminer) : Pascaline Flamme (*Fête de la Musique*)
- 25 juin à 14h30 : François Clément

• **Juin : Ath : 1^e partie du Festival de Carillon 2006 (Eglise St-Julien)**

Les concerts ont lieu le samedi à 16h30 :

- 3 juin : Tom Van Peer (Lokeren)
- 10 juin : Sergej Gratchev (Hulst, Pays-Bas)
- 17 juin : Gilles Lerouge (St-Amand-les-Eaux, France)
- 24 juin : Pascaline Flamme (Tournai)

La seconde partie du Festival a lieu en août et septembre (voir ci-après).

Renseignements au tél. 32-(0)68-45.45.37.

• **Juillet - août : Nivelles : cycle de concerts de carillon (Collégiale Ste-Gertrude)**

Les concerts ont lieu le dimanche à 16h00 :

- 2 juillet : Robert Ferrière (Nivelles)
- 9 juillet : Gilles Lerouge (St-Amand-les-Eaux, France)
- 16 juillet : Koen Cosaert (Roelers, Izegem, Harelbeke)
- 23 juillet : Tom Van Peer (Lokeren)
- 30 juillet : Patrice Poliart (Soignies)
- 6 août : Charles Dairay (St-Amand-les-Eaux et Orchies, France)
- 13 août : Brian Swager (USA)
- 20 août : Twan Bearda (Pays-Bas)
- 27 août : Elisabeth Duwelz (Mons, Enghien, La Louvière, Braine-le-Comte, Soignies)

Renseignements au tél. 32-(0)67-21.54.13.

• **16 - 20 Juillet : Gdansk (Pologne) : 15^e Congrès de la Fédération Mondiale du Carillon (FMC)**

Le programme et les modalités pratiques de participation à ce congrès figurent en pages 10 et 11 du *Bulletin Campanaire 2006/1 (n°45)*. La date limite pour bénéficier de la réduction des frais d'inscription a été reportée du 31 mars au 30 avril. Subsidés accordés par l'ACW aux participants au congrès : voir page 10 du présent Bulletin Campanaire.

Renseignements au tél. 32-(0)81-61.09.68.

• **21 juillet : Tellin : coulée de cloches à l'ancienne**

A l'occasion de la Fête Nationale, une coulée de cloches à l'ancienne aura lieu dans la cour du Musée de la Cloche et du Carillon de Tellin.

Comme l'an dernier, il sera possible de commander une ou plusieurs cloches « personnalisées » qui seront coulées lors de cet événement. Une brocante musicale aura lieu en même temps dans la cour du Musée.

Renseignements : Maison du Tourisme du Pays de la Haute-Lesse, 63 Place de l'Esro, 6890 Redu - Tél. 061-65.66.99

• **Août - septembre : Ath : 2^e partie Festival de Carillon (Eglise St-Julien)**

Les concerts ci-après font suite à la première partie du festival, qui aura lieu en juin (voir ci-dessus) :

- samedi 5 août à 16h30 : Elisabeth Duwelz (Mons, Enghien, La Louvière, Braine-le-Comte, Soignies)
- samedi 12 août à 16h30 : Eddy Marien (Halle, Leuven, Mechelen, Meise)
- samedi 19 août à 16h30 : Alfred Lesecq (Cappelle-la-Grande et Hondschoote, France)
- samedi 26 août à 12h15 : Pascaline Flamme (Tournai)
Ducasse d'Ath à 17h35 : Jean-Claude Molle (Ath)
- dim. 27 août à 10h00 : Caroline et Sophie Jaumotte (classe de carillon d'Ath)
Ducasse d'Ath à 15h30 : Patrice Poliart (Soignies)
- samedi 2 sept. à 16h30 : Bernard Michel (Lille et St-Amand-les-Eaux, France)
- vendredi 8 sept. à 17h00 : élèves de la classe de carillon d'Ath

Renseignements au tél. 32-(0)68-45.45.37.

• **8 - 10 septembre : Wavre : 8^e Festival International de Carillon de la Ville de Wavre**

- Vendredi 8 septembre : à partir de 14h00, animation dans la ville avec le carillon ambulant de Prague.

- Samedi 9 septembre :

Concert d'ouverture par Charles Dairay, carillonneur d'Orchies et Saint-Amand-les-Eaux (France)

11h00 à 18h00 : 2^{ème} rencontre internationale d'aspirants carillonneurs au clavier du carillon ambulant de Prague.

20h00 : concert au carillon ambulant de Prague, en collaboration avec l'Académie de Musique de Wavre.

- Dimanche 10 septembre :

12h30 : concert apéritif par Jo Haazen, carillonneur de la Ville de Malines et Directeur de l'Ecole Royale de Carillon Jef Denyn

13h45 : duo de carillonneurs russes (Elena Sadina et Sergej Gratchev)

15h00 : concert de carillon (*voir prochain Bulletin Campanaire*)

16h15 : concert de Jazz au carillon, par Gilles Lerouge, carillonneur de la ville de Saint-Amand-les-Eaux

17h30 : concert de clôture par Aimé Lombaert, carillonneur de la ville de Bruges et d'autres lieux.

Visites gratuites de la tour le samedi et le dimanche durant les prestations - Bar et restauration sur place.

Renseignements au tél. 32-(0)475-27.29.76.

Délais pour le prochain Bulletin Campanaire

Nous vous invitons à nous faire parvenir **avant le 15 juin 2006** les informations que vous souhaiteriez communiquer dans les rubriques *Agenda, Potins Campanaires, Courrier des lecteurs* ou autres du prochain Bulletin Campanaire.

clock-o-matic SA

De Vunt, 14 - B-3220 Holsbeek - Tel.: 016 44 01 23 - Fax: 016 44 66 40
e-mail: clock-o-matic@clock-o-matic.be - www.clock-o-matic.be

Restauration de l'horloge et du carillon historique (2004)



Tournai – Beffroi

Plus ancien Beffroi de Belgique (1240)
Patrimoine Mondial de l'Unesco (1999)
Restauration de l'horloge et du carillon historique (2004)

Région Wallonne
Maître de l'ouvrage: Ville de Tournai
Auteur de projet: IDETA
Architecte: Pierre Petit
Conseiller-carillonneur: Aimé Lombaert
Entrepreneur: Clock-O-Matic

L'horloge mécanique

Mécanisme d'horlogerie restauré et conservé à des fins didactiques



Les cloches

La Bancloque: Fondateur de Croisilles (Tournai, 1393), +/- 5.000kg
Cloche solennelle de la Ville. Sonne les heures.
Equipée d'un système de volée MOVOTRON®
préservant la cloche et le clocher.

Le Timbre: Fondateur de Croisilles
(Tournai, 1393), +/- 2.000 kg.
Sonne les demi-heures.

Les cloches émanent de plusieurs fondeurs historiques,
dont 3 tournaisiens: de Croisilles (XIV^e S.), Barbieux (XVIII^e S.)
et Michiels (XX^e S.).

Autres fondeurs célèbres: Waghevans (Malines, XVI^e S.)
et Van Aerschodt (Louvain, XIX^e S.)

***Veillez consulter la prochaine édition du Bulletin Campanaire ACW
pour de plus amples informations sur la restauration du carillon et du clavier.***

Le Comité de rédaction :

T. Boudart, rue des Combattants 107 A, 1310 La Hulpe

E. Delsaute, rue de la Dodaine 3/2, 1435 Mont-Saint-Guibert

S. Joris, rue E. Labarre 45, 5030 Ernage

Ph. Slégers, rue de la Station 48, 5080 Rhisnes

Dépôt 5030 Gembloux - Périodique trimestriel - 12^e année - n°45 - 2^e trimestre 2006
Editeur resp. : S. Joris - 45, rue E. Labarre - B-5030 Gembloux - ☎ 32-(0)81/61 09 68